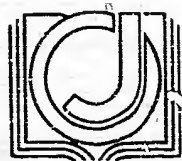


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(88^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 9 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1990 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4813).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (suite)

Industrie

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.

MM. André Billardon,
Franck Borotra,
Jean-Claude Lefort,
Bruno Durieux,
Gilbert Gantier.

Suspension et reprise de la séance (p. 4824)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Thierry Mandon, Bernard Carton, Richard Cazenave, Guy Hermier, Fabien Thiémé.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4832).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INDUSTRIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, concernant l'industrie.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, le projet de budget pour 1990 marque pour le ministère de l'industrie une véritable relance de la politique industrielle qui avait connu, dans les années 1986 et 1987, une grande dépression ; le ministre de l'industrie de l'époque se réjouissait de lâcher tout son budget en faveur d'autres ministères ou de réductions d'impôts. La politique industrielle était quasiment morte.

L'an dernier, nous avons noté une certaine stabilisation, tout en souhaitant que les crédits puissent augmenter.

Cette année, les crédits augmentent de manière satisfaisante ; je tenais à le souligner d'entrée de jeu. Cette augmentation s'élève à 6,5 p. 100. C'est un véritable tournant par rapport à ces dernières années.

Au-delà des crédits du ministère de l'industrie, que nous discutons aujourd'hui, d'autres mesures sont prises dans ce budget concernant l'amélioration de l'environnement des entreprises. Je le rappelle rapidement parce qu'une politique industrielle ce ne sont pas seulement les crédits du ministère de l'industrie, ce sont aussi les mesures fiscales, juridiques, financières qui accompagnent le budget de l'industrie.

M. Bruno Durieux. Certes !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Ainsi, nous avons décidé, en première partie de la loi de finances, une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 39 à 37 p. 100 pour les bénéfices non distribués.

Nous avons décidé une amélioration significative du crédit d'impôt recherche, qui encouragera cet investissement immatériel qu'est la recherche dans les entreprises.

Nous avons décidé une réduction des droits de mutation.

En sens inverse, nous avons décidé une augmentation de la taxation des plus-values, mais qui devrait avoir pour effet de freiner ce que l'on appelle les spéculations dans la sphère financière des entreprises.

Nous avons également décidé de plafonner la taxe professionnelle à 4 p. 100 de la valeur ajoutée.

Ce sont autant de mesures fiscales qui vont dans le bon sens pour accompagner l'effort de développement, d'investissement des entreprises et qui participent de l'action du Gouvernement pour améliorer la compétitivité de notre économie.

Je voudrais également rappeler un point qui me tient particulièrement à cœur. La mesure en faveur de « l'épargne de proximité », que nous avons votée l'an dernier, n'est toujours pas passée dans les textes. Je sais que sa mise en œuvre dépend non pas directement de vous, monsieur le ministre, mais des services de la législation fiscale et du ministère de l'économie et des finances, mais je me dois, à cette tribune, de souligner qu'une disposition votée par le Parlement n'est toujours pas mise en application un an après.

Je vous rappelle aussi, monsieur le ministre, que l'an dernier je vous avais remis avec mon rapport une annexe reprenant les conclusions que j'avais tirées d'une mission aux Etats-Unis et où je vous faisais dix suggestions pour la création d'entreprises.

La première consistait précisément à recourir à l'épargne de proximité.

La deuxième concernait ce que l'on peut appeler la valorisation de l'apport en industrie des créateurs. Un créateur qui s'allie avec un apporteur de capitaux a quelques difficultés à conserver le contrôle de son affaire. Il y aurait sans doute une initiative juridique à prendre pour permettre aux créateurs de créer leur affaire en s'associant avec des apporteurs de capitaux tout en conservant la maîtrise de leur création. Cela se passe aux Etats-Unis ; il faudrait que cela puisse se passer également en France.

J'avais présenté huit autres suggestions. J'aimerais, monsieur le ministre, que vos services les examinent et que nous puissions en reparler le cas échéant.

J'en reviens à votre budget.

J'y ai vu trois grandes priorités : l'action en faveur des P.M.I., les efforts en faveur des grands programmes technologiques et la normalisation.

Les petites et moyennes industries représentent 95 p. 100 des entreprises et 50 p. 100 des effectifs industriels. C'est dire leur part dans notre activité économique et l'importance qu'elles doivent avoir pour l'action du ministère de l'industrie. Je sais que, dès votre prise de fonction, vous avez mis l'accent sur cet axe de votre activité. Nous l'avions noté l'an dernier. Je le souligne aujourd'hui encore parce que cela me paraît essentiel et aller tout à fait dans le bon sens.

Je rappelle les procédures orientées vers ces petites et moyennes industries auxquelles participe votre ministère.

Il s'agit, avec les régions, des fonds régionaux d'aide au conseil ; de la procédure MECA pour favoriser l'introduction dans les petites et moyennes entreprises de la productique et des machines et équipements de conception avancée ; de la procédure PUCE pour favoriser l'introduction de la micro-

électronique ; de la procédure LOGIC pour soutenir l'acquisition de logiciels industriels et, bien sûr, de l'action de l'ANVAR, agence nationale de valorisation de la recherche dont les crédits augmentent de façon significative dans ce budget. J'ai bon espoir, en deuxième lecture, d'obtenir une dizaine de millions supplémentaires pour l'ANVAR.

M. André Billardon. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. On peut s'interroger sur l'opportunité de multiplier ces procédures spécifiques gérées par les services du ministère alors qu'elles pourraient être confiées à l'ANVAR. Je me demande s'il ne vaut pas mieux faire faire que faire soi-même et si l'ANVAR ne pourrait pas voir ses moyens et sa mission renforcés. Son champ d'action pourrait être étendu pour aider au développement de la recherche industrielle propre et associative des entreprises, animer une politique de transferts des technologies à leur profit, soutenir la coopération technologique européenne des P.M.I. et des laboratoires. L'ANVAR a une excellente image de marque dans les entreprises, elle a un bon tissu d'experts et une bonne implantation régionale. Il me semblerait souhaitable de renforcer encore non seulement ses moyens mais son champ d'intervention.

Concernant encore les petites et moyennes industries, je vous ferai une suggestion : approfondir les solutions aux problèmes de la transmission d'entreprises. C'est un sujet dont on débat souvent. On a progressé ces dernières années. La législation et la fiscalité ont évolué pour favoriser la transmission d'entreprises. Mais il y a encore beaucoup à faire surtout si nous voulons actualiser, moderniser, réformer le barème de l'imposition sur les transmissions, sur l'héritage. Il faudrait que la transmission d'entreprises puisse être traitée simultanément en des termes qui ne pénalisent pas les entreprises et qui permettent de donner son plein effet à la volonté de justice sociale et de meilleure répartition des richesses dans ce pays, volonté qui anime la majorité de cette assemblée.

J'en viens à la deuxième priorité de votre budget, qui porte sur les grands programmes technologiques.

D'une part, votre ministère est le premier financeur public français d'Eurêka. A ce titre, un effort exceptionnel est prévu en faveur de deux projets stratégiques : JESSI pour les composants, TVHD pour la télévision haute définition. D'autre part, le ministère maintient un effort soutenu en faveur de la filière électronique dont les enjeux rejaillissent sur la compétitivité de l'ensemble des secteurs industriels. Enfin, depuis 1989, une action spécifique est menée à travers la procédure des grands projets innovants en faveur de projets de grande ampleur.

Ce sont de bonnes mesures que je tenais à souligner.

La troisième priorité de votre budget est l'évolution des crédits en faveur de l'adaptation de l'offre industrielle aux exigences du marché en matière de qualité, de normalisation et de métrologie répondant à votre volonté de préparer les entreprises au grand marché unique de 1992.

Elle prend plusieurs formes : renforcement de l'AFNOR et du réseau national d'essais, création de l'A.F.A.Q., association française pour l'assurance de la qualité, en matière de certification, appel d'offres « Partenariat 92 », etc. Cet effort significatif se traduit par des dotations consacrées à la normalisation et à la qualification s'élevant à 276 millions de francs en 1988, 322 millions de francs en 1989 et 347 millions de francs en 1990. Voilà une croissance très significative que nous avons approuvée l'an dernier et que j'approuve encore cette année au nom de la commission des finances. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes contribué à cet effort dans la première partie de la loi de finances en votant, à notre initiative, avec l'accord du Gouvernement, un amendement élargissant la définition du crédit d'impôt recherche aux dépenses de normalisation. Nous avons ainsi montré que la volonté politique nationale poussait les entreprises à approfondir cet effort de préparation au grand marché de 1992 grâce à la normalisation.

Au-delà de ces trois priorités, le budget de l'industrie consacre aussi des montants très importants à la poursuite d'actions qui, bien que non prioritaires, sont indispensables à la cohérence entre le passé et le présent de la politique industrielle. Je n'y reviens pas aujourd'hui. Vous trouverez, mes chers collègues, l'analyse et le détail de ces mesures dans mon rapport écrit.

Pour terminer, monsieur le président, j'évoquerai la situation des grands groupes publics et de leurs fonds propres. Vous avez soulevé la question à plusieurs reprises, monsieur le ministre. C'est un vrai problème ; je pense qu'il doit être analysé sous deux aspects.

Premièrement, approche quantitative : les entreprises publiques sont-elles à même de trouver le volume de capitaux permanents nécessaires à leur développement ?

Deuxièmement, la question des rapports entre ces entreprises et leur actionnaire public qu'est l'Etat.

Sur le premier point, certains disent que ces entreprises n'ont plus, à l'heure actuelle, de besoins importants puisque, depuis un peu plus d'un an, elles ont considérablement renforcé leurs fonds propres par la mise en réserve de leurs bénéfices qui ont été substantiels ces deux dernières années, par des apports extérieurs de l'Etat ou du secteur public, qui ont été très supérieurs aux dotations en capital inscrites au budget de l'Etat l'an dernier, ou par des appels au marché financier. Sur les quinze derniers mois, l'augmentation des fonds propres des entreprises publiques aurait été, m'a-t-on dit, de 107 milliards de francs. Ceux-là ajoutent que, comparés au secteur privé, les ratios de fonds propres du secteur public ne sont pas particulièrement défavorables ; telle est sensiblement la thèse du ministère de l'économie et des finances.

D'autres estiment que, si les comparaisons sont faites non pas avec les entreprises privées françaises mais avec des entreprises européennes concurrentes, publiques ou privées, similaires à notre secteur industriel public, on note une nette sous-capitalisation des entreprises publiques françaises. C'est l'un des arguments, je crois, monsieur le ministre, qui vous ont conduit à parler - j'ai entendu ce chiffre - d'un besoin de l'ordre de 40 milliards de francs pour les trois prochaines années.

Pour ma part, je ne sais si l'on peut véritablement quantifier les besoins. Même si le chiffre que vous avez avancé me paraît être d'un ordre de grandeur réaliste - j'aimerais d'ailleurs que, au cours du débat, vous nous donniez des arguments permettant de justifier cette estimation -, je constate que, depuis un peu plus d'un an en Europe, on assiste à un vaste mouvement de recomposition du capital des entreprises.

Il ne faudrait pas que les entreprises publiques françaises ne puissent saisir, en raison d'un manque de moyens financiers, les opportunités de croissance externe, d'acquisition d'entreprises françaises ou étrangères qui se présenteraient. Il ne faudrait pas que nos entreprises publiques se trouvent pénalisées du fait de leur statut et d'une éventuelle défaillance de leur actionnaire.

Les nationalisations ont remarquablement réussi à redresser des secteurs entiers de notre industrie parce que l'Etat s'est substitué à un capital privé défaillant. Il ne faudrait pas, après ce redressement, qu'elles soient aujourd'hui handicapées parce que l'Etat ne mettrait pas à leur disposition les dotations en capital nécessaires.

Pour le budget de 1989, 4,1 milliards de francs étaient inscrits. J'avais, à l'époque, estimé que cette somme était très insuffisante. En fait, les dotations en capital ont été sensiblement supérieures. Pour le budget de 1990, 4,7 milliards de francs sont inscrits. J'estime comme vous, monsieur le ministre, que cela risque d'être insuffisant.

Certains nous disent, et c'était avant-hier, je crois, M. Balladur qui posait la question à la télévision : mais pourquoi continuez-vous à vous encombrer de cette affaire d'entreprises publiques ? On ajoute : voyez ce qui se passe partout dans le monde, et de citer la Pologne, la Hongrie, l'Algérie, le Brésil, sans parler de la Grande-Bretagne. Partout, on privatise, nous dit-on, alors que la France veut encore développer le secteur public. Eh bien, oui ! M. Balladur suggère de privatiser carrément, comme il avait entrepris de le faire lui-même, et d'autres, plus insidieusement, nous suggèrent de faire appel à des financements privés pour abonder le capital social des entreprises publiques. Je pense, personnellement, que ce ne sont pas de bonnes manières.

M. Franck Borotra. Mais si !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. En ce qui concerne l'hypothèse d'une privatisation totale, l'affaire a été tranchée politiquement par le vote des Français à l'élection présidentielle.

M. Bruno Durieux. Provisoirement, je l'espère !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Quant à l'argument mettant en avant les privatisations réalisées ailleurs dans le monde, il est ahurissant car les pays utilisés comme exemple ont une situation qui n'est en rien comparable à celle de la France.

M. Franck Borotra. M. Rocard a bien proposé des nationalisations à 51 p. 100 !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Comparer la Pologne ou la Hongrie, qui sortent de régimes totalitaires d'administration totale, à la France témoigne d'une grande pauvreté du raisonnement. Considérer l'Algérie ou le Brésil comme des exemples, ce n'est pas meilleur. Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, Mme Thatcher a pris une option, nous en prenons une autre.

M. Thierry Mandon. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Sans revenir sur l'ensemble du débat dont nous connaissons bien les termes, les uns et les autres, un pays de taille moyenne comme le nôtre n'a pas un capitalisme privé à la dimension des grands enjeux industriels mondiaux, et si nous voulons pouvoir continuer à mener une politique industrielle ambitieuse, il nous faut un certain nombre de grands groupes publics appuyés par l'Etat.

M. Bruno Durieux. Alors pourquoi ne reprenez-vous pas les nationalisations ?

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. S'agissant du capital social, l'appel à des financements privés est malsain. Or seul le capital social représente les vrais fonds propres dont les entreprises ont besoin et ceux-ci doivent rester d'origine publique même s'ils peuvent être ensuite complétés, en dessous du bilan, sur le marché financier.

Nous situant en outre dans le débat politique et dans le cadre raisonnable fixé par le Président de la République - ni privatisation ni nationalisation...

M. Franck Borotra. Le « ni-ni » !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. ... je ne crois pas opportun de prêter le flanc à un quelconque procès d'intention concernant une privatisation rampante.

C'est pour cette raison que le financement des fonds propres par appel des entreprises au marché financier me paraît devoir être évité. La solution est donc à rechercher dans des apports directs ou indirects de l'Etat actionnaire.

A cet égard, lorsque l'on me dit que le ministère des finances saura bien répondre au cas par cas si des besoins s'expriment, je me permets de m'élever en tant que parlementaire contre l'opacité d'une telle procédure qui défie le contrôle du Parlement. Nous souhaitons pouvoir voter un budget où soient clairement affichées les possibilités de l'Etat en matière de dotations en capital des entreprises publiques.

Je m'inquiète également des risques de tutelle des bureaux. Nous avons voulu l'autonomie de gestion des entreprises publiques et le contrôle de l'Etat *a posteriori*, nous avons composé des conseils d'administration tripartites et les P.-D. G. d'entreprise sont nommés par l'Etat ; les ministères de tutelle jouent leur rôle et aucune décision d'envergure n'est prise sans que l'Etat et le ministère des finances en particulier ne soient avertis ; des contrats d'objectifs sont signés qui définissent les options à moyen terme. Restons dans ce cadre des relations entre l'Etat et les entreprises publiques et imaginons une formule qui respecte ces principes tout en permettant aux entreprises d'obtenir les capitaux permanents nécessaires.

C'est ce qui m'a conduit à évoquer dans mon rapport écrit, aux pages 12 à 14, l'idée d'une caisse de financement du secteur public industriel. Intermédiaire entre l'Etat et les entreprises, n'exerçant strictement aucune tutelle, du type de celle d'une holding, mais simplement chargée d'organiser un marché financier pour les entreprises publiques comparable à ce qu'est la bourse pour les entreprises privées, il pourrait abonder les dotations budgétaires de l'Etat par des emprunts sur le marché financier et se rembourser par les rémunérations de ses participations dans les entreprises publiques.

En conclusion, ce budget est satisfaisant et va dans le bon sens, en développant des actions de politique industrielle qui correspondent aux souhaits que nous avons exprimés dans cette enceinte. La commission des finances l'a adopté et je vous invite, mes chers collègues, à en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Roger Mas, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec 16,9 milliards de francs pour 1990, le budget de l'industrie marque un nouveau recul, de 3 p. 100, si l'on raisonne en termes de dépenses ordinaires et de crédits de paiement.

Cependant, il faut noter que les autorisations de programme qui permettent de financer des actions qui s'étaleront sur les années à venir s'accroissent de près d'un milliard de francs, soit d'environ 29 p. 100.

Pour apprécier plus complètement l'effort qui sera consenti l'année prochaine en faveur de l'industrie, il faut prendre en compte également les crédits qui sont inscrits dans d'autres fascicules budgétaires.

Il s'agit, d'une part, des dotations en capital aux entreprises publiques industrielles, inscrites au budget des charges communes : elles augmentent de 14,6 p. 100 pour atteindre 4,7 milliards de francs.

Il s'agit, d'autre part, des crédits consacrés à la filière électronique qui, bien qu'inscrits au budget annexe des P.T.T., sont gérés par le ministère de l'industrie : les autorisations de programme, en léger recul, de 6,6 p. 100, s'élèveront à 1,71 milliard de francs. Cette réduction s'explique en partie par la rebudgétisation de certains crédits dans le budget de l'industrie.

Au total, les moyens d'engagement qui seront à la disposition du ministère en 1990 s'élèveront à 23,9 milliards de francs, au lieu de 22,4 milliards de francs en 1989, soit une augmentation de 6,7 p. 100.

Cet accroissement des moyens du ministère de l'industrie traduit une inversion de tendance bienvenue par rapport aux années précédentes marquées par le passage dévastateur de M. Madelin.

M. André Billardon. Oh oui !

M. Roger Mas, rapporteur pour avis. Cette augmentation est d'autant plus appréciable que vous devez faire face, monsieur le ministre, à une structure budgétaire extrêmement rigide. En effet, quatre dossiers absorbent 80,6 p. 100 des crédits. Hélas ! trois fois hélas ! la permanence de ce pourcentage indique que cet état de fait est durable.

Ces quatre dossiers sont : les Charbonnages de France et les zones minières pour un montant de 7 191 millions de francs ; le Commissariat à l'énergie atomique, pour un montant de 3 280 millions de francs ; le fonctionnement des services du ministère, 1 978 millions de francs, et, enfin, l'équipement naval pour 1 184 millions de francs. Je ne détaillerai pas ici chacun des dossiers car je l'ai fait dans mon rapport. Je voudrais simplement m'interroger sur la possibilité d'assouplir votre budget à l'avenir.

La structure financière des Charbonnages de France et le poids des charges héritées du passé, ne permettent pas au jour d'aujourd'hui d'espérer, quels que soient les efforts de l'entreprise, une moindre ponction du budget du ministère.

Si l'orientation générale vis-à-vis du C.E.A. tend à l'avenir à associer financièrement les partenaires de celui-ci, il n'est pas sûr que le budget bénéficie de retombées positives puisque la subvention de fonctionnement occupe désormais une place essentielle : 96 p. 100 des crédits consacrés au C.E.A.

Quant à l'aide à l'équipement naval, il est indispensable que le plan industriel préparé par les Chantiers de l'Atlantique produise ses effets le plus rapidement possible.

Ainsi que je l'ai dit en commission, son objectif est, selon les dirigeants de l'entreprise, de réduire de 40 p. 100 les subventions d'ici à 1993. Mais même si cet objectif est atteint, l'aide publique restera malgré tout très substantielle pour une entreprise qui n'emploie que 4 600 personnes.

Parmi ces masses budgétaires, je voudrais faire un sort particulier aux services de votre ministère. Leur poids dans le budget est important mais il n'est pas, loin de là, critiquable. En effet, les directions régionales constituent un outil irremplaçable d'animation du tissu industriel dans nos régions.

Les écoles des mines jouent un rôle sans doute encore trop méconnu pour la formation des ingénieurs et le transfert de technologies en direction des P.M.E. Le projet de budget pour 1990 prévoit un accroissement de leurs moyens. Cela est tout à fait positif, car toute politique de rigueur budgétaire trouve vite ses limites et des moyens chichement mesurés ne constituent pas un gage de meilleure efficacité.

Il est donc à craindre, monsieur le ministre, qu'en 1991 la structure de votre budget ne soit tout aussi rigide qu'en 1990.

Pourtant, il convient de vous féliciter pour avoir, malgré ce handicap, dégagé des moyens nouveaux pour assurer vos priorités, c'est-à-dire pour préparer l'industrie française - pas seulement les grands groupes mais aussi et surtout les P.M.E. - à affronter dans les meilleures conditions l'échéance de 1993.

Votre budget prévoit de poursuivre l'effort entrepris en 1989 en faveur de la politique de normalisation, de qualification et de métrologie. Les crédits de paiement augmentent de 7,2 p. 100 et les autorisations de programme de 24,7 p. 100 et, comme l'a souligné M. Roger-Machart, nous en sommes heureux. C'est insuffisant, mais ne nous plaignons pas trop.

En effet, dans mon rapport de l'an dernier, je m'étais interrogé sur les moyens de vaincre le désintérêt manifesté par la plupart des chefs d'entreprise dans ce domaine. C'est pourquoi j'avais envisagé la possibilité de mettre au point des dispositifs d'incitation, notamment fiscaux, à travers une procédure inspirée du crédit d'impôt recherche. Je ne peux dès lors que me féliciter qu'un premier pas ait été franchi en ce sens, grâce à l'adoption d'un amendement à l'article 13 du projet de loi de finances pour 1990. Cet amendement prévoit la prise en compte, dans le cadre du crédit d'impôt-recherche, de la moitié des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise, à savoir « les salaires afférents aux périodes pendant lesquelles les salariés sont directement affectés à des opérations de normalisation » et « les autres dépenses exposées à raison de ces mêmes opérations », dépenses fixées forfaitairement à 30 p. 100 des salaires.

Il s'agit d'une mesure tout à fait souhaitable. Cependant, je crois qu'il conviendra à l'avenir de réfléchir à la levée des restrictions qu'elle comporte - assiette réduite à la moitié des dépenses, dépenses autres que les salaires fixées forfaitairement - et à son extension aux actions collectives de normalisation, à travers notamment de l'AFNOR.

La deuxième priorité de votre budget - M. Roger-Machart en a déjà parlé - c'est la politique en faveur de l'innovation, dont la commission présidée par M. Antoine Riboud a, dans le cadre de la préparation du X^e Plan, souligné la nécessité.

Le budget de l'industrie pour 1990 constitue un pas vers cette politique plus active de soutien à l'innovation dont l'importance - j'ose espérer - n'échappe à personne.

Les crédits consacrés à ces actions s'élèvent à 1 688 millions de francs en autorisations de programme, au lieu de 976 millions de francs en 1989, soit une augmentation de 72,9 p. 100. Cependant, les mesures nouvelles ne portent que sur environ 450 millions de francs, puisque 270 millions de francs proviennent de transferts, soit du budget annexe des P.T.T. - 190 millions de francs -, soit du chapitre 64-92 du budget de l'industrie : 80 millions de francs.

Comme mon cher collègue M. Roger-Machart, j'insisterai sur le fait que ces crédits permettront de renforcer l'action de l'ANVAR dont l'implantation régionale est très intéressante car elle permet d'être proche des entreprises et surtout de leur apporter conseil et soutien financier dans les meilleures conditions.

L'enveloppe budgétaire versée à l'ANVAR augmentera de 70 millions de francs - soit près de 9 p. 100 - pour atteindre 840 millions de francs. Ces crédits permettront également de soutenir l'innovation industrielle, au travers des projets Euréka ou d'autres « grands projets innovants », dotés globalement de 343 millions de francs.

Les grands programmes électroniques bénéficieront de 300 millions de francs d'autorisations de programme, auxquels il convient d'ajouter les 1 710 millions de francs inscrits

au budget annexe des P.T.E. pour soutenir, entre autres, la T.V.H.D., le programme JESSI sur les semi-conducteurs, la recherche de Bull et la diffusion des technologies.

Enfin, il faut souligner que 200 millions d'autorisations de programme seront destinés au financement des procédures de diffusion des technologies vers les P.M.E., mais aussi et surtout, et c'est important, à la dynamisation des centres techniques.

Monsieur le ministre, parce qu'il permet de consacrer des crédits nouveaux d'un montant appréciable à la politique en faveur de l'innovation et de la recherche, priorité incontestable des années à venir, le projet de budget pour 1990 permet d'impulser une relance de la politique industrielle, politique mieux ciblée quant à ses objectifs et à ses modalités.

Certes, je l'ai dit, les grandes masses budgétaires se prêtent mal à un quelconque redéploiement. C'est pourquoi seuls des crédits nouveaux permettent de desserrer cette contrainte et de respecter, avec des moyens convenables, les priorités dégagées.

De ce fait, les coupes sombres opérées par M. Madelin entre 1986 et 1988, coupes allant même au-delà des demandes du ministère de l'économie et des finances...

M. André Billardon. C'est du zèle !

M. Roger Mas, rapporteur pour avis... continueront hélas longtemps encore à faire sentir leurs effets tant les crédits perdus, chacun ici le sait, se retrouvent difficilement.

Mais l'effort prévu pour 1990 n'en est pas moins digne de considération. C'est pourquoi, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a émis, à la demande de votre rapporteur, un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, je ne souhaite pas intervenir précisément sur le budget de l'industrie proprement dit. Mes collègues rapporteurs l'ont fort bien fait à l'instant même. Je voudrais centrer mon intervention sur les relations entre l'Etat et les entreprises publiques industrielles, et notamment sur les devoirs de l'Etat actionnaire.

Récemment, un magazine économique évoquait le « retour des mastodontes » et soulignait les grandes manœuvres qui agitent depuis quelques mois la scène industrielle mondiale.

Notre première responsabilité est de faire en sorte que les entreprises françaises, publiques ou privées, participent à cette course à la puissance, à cette poursuite effrénée de la masse critique. J'ajouterai que leur taille, en général plus faible que celle de leurs concurrentes, les oblige à mettre les bouchées doubles.

Si, s'agissant des entreprises privées, la responsabilité de l'Etat est par définition indirecte, elle devient primordiale s'agissant du secteur public industriel.

Celui-ci ne reste pas inerte dans cette multiplication des acquisitions et achats d'entreprises. Depuis 1988, on estime qu'il a procédé à environ 45 milliards de francs d'acquisitions à l'étranger. C'est notamment le cas d'Elf-Aquitaine pour 20 milliards, de Rhône-Poulenc pour 12 milliards, de Pechiney pour 6 milliards, de Bull pour 5 milliards et de Thomson pour 2 milliards. Et, tout récemment, la presse s'est fait l'écho des opérations menées par Orkem, notamment en Grande-Bretagne.

La stratégie des entreprises publiques ne se résume pas à la croissance externe. Les besoins d'investissements, les exigences de la recherche-développement sont autant de priorités souvent gourmandes en fonds propres.

D'aucuns diront, et c'est parfois les échos que nous avons du quai de Bercy, que les entreprises publiques sont parfaitement capables de financer leur stratégie industrielle. Elles ont, c'est vrai, engrangé des bénéfices confortables - 28 milliards de francs en 1988 - et mené une politique active d'appel aux marchés financiers.

Si l'autofinancement n'est évidemment pas critiquable, l'appel au marché financier au moyen de montages de plus en plus sophistiqués suscite une certaine inquiétude.

M. André Billardon. C'est certain !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Un banquier de la place indiquait récemment que des montages analogues étaient parfois mis en place dans des entreprises privées lorsque l'actionnaire familial majoritaire était dans l'incapacité de suivre. Il soulignait que de tels montages seraient très coûteux si la conjoncture se retournait.

Il ne serait pas bon - je ne dis pas que c'est le cas - que l'Etat se conduise à l'avenir comme un actionnaire familial impécunieux. Depuis 1982, l'Etat a, avec les succès que l'on connaît, assuré la restructuration du secteur public industriel. Se substituant aux actionnaires privés défaillants, il y a injecté environ 100 milliards de francs.

Aujourd'hui, cette restructuration est achevée. Tous les groupes industriels publics sont redevenus bénéficiaires. Mais, après avoir pansé leurs plaies du passé, ils doivent impérativement penser à l'avenir. Or, en matière industrielle, les occasions manquées ne se retrouvent pas de sitôt. Il ne faudrait pas que le manque de fonds propres empêche les entreprises publiques de saisir les opportunités qui se présentent ici ou là.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même récemment déclaré à *Libération* que « l'on ne peut pas faire de bonne industrie sans bon argent ». Par là, vous indiquiez que l'Etat actionnaire devait assumer le rôle qui est le sien, à savoir accompagner le développement de quelques-uns des plus beaux fleurons de l'industrie française.

Il serait impensable que l'Etat ne trouve de l'argent que pour combler les pertes et qu'il ferme sa bourse dès que l'entreprise redevient bénéficiaire.

Pour 1989, le budget prévoyait 4,1 milliards de francs de dotations en capital. Devant la commission de la production et des échanges, vous indiquiez que, compte tenu des versements déjà effectués, cela serait insuffisant pour répondre aux besoins. En 1990, le budget prévoit 4,7 milliards de francs. Il est probable que ce montant, même en progression, sera insuffisant. Je dirai même qu'il est souhaitable qu'il le soit, car les entreprises publiques doivent impérativement continuer à se développer.

Il ne convient pas de relancer aujourd'hui le débat nationalisation-privatisation ou secteur public-secteur privé. Il s'agit de déterminer les moyens permettant à nos entreprises de trouver les fonds propres dont elles ont besoin et à faire en sorte que l'Etat-actionnaire ne soit pas contraint de répartir la pénurie.

Vous pouvez compter, monsieur le ministre, sur la commission de la production et des échanges et sur son président, ainsi que, j'en suis sûr, sur l'ensemble de la représentation nationale (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) pour vous soutenir à l'avenir dans votre volonté de « doper » nos entreprises publiques et d'obtenir les moyens budgétaires de renforcer leurs fonds propres.

Peut-être devons-nous y travailler dès aujourd'hui dans la perspective de 1991. Le problème s'est posé en 1989, il se pose avec plus d'acuité encore pour 1990, et il se reposera. Travaillons-y à froid tout au long des mois qui viennent, ayons une réflexion sur une question qui, pour tous ceux qui connaissent un peu nos entreprises publiques et leur capacité de développement, est véritablement une question de fond. Nous le savons bien au sein de la commission de la production et des échanges, nous qui avons l'occasion de visiter ces entreprises, de rencontrer leurs responsables. Oui, travaillons-y de telle manière que, dans un avenir le plus proche possible, nous puissions avoir une approche conforme à l'intérêt national et, je le sais, monsieur le ministre, conforme à votre conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le président.

Dans la discussion, cinq orateurs sont inscrits, un par groupe.

La parole est à M. André Billardon, au nom du groupe socialiste.

M. André Billardon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat annuel sur les crédits du ministère de l'industrie porte, depuis toujours, sur

deux sujets : d'une part, le budget lui-même - c'est l'objet de l'exercice - et d'autre part, la situation de l'industrie, ses perspectives, son devenir.

Nos rapporteurs ont dit ce qu'il fallait dire du premier sujet.

Premièrement, monsieur le ministre, vos marges d'action sont faibles, puisque l'essentiel des crédits est mobilisé sur quatre postes.

Deuxièmement, les crédits augmentent une nouvelle fois, après une période de deux ans où la doctrine était l'inutilité du ministère, et donc la réduction de ses moyens.

Il reste que l'augmentation est sans doute trop modeste. Je ne suis pas certain que vos services régionaux - qui, je tiens à le souligner, progressivement se sont fait une place indispensable dans l'économie des régions - auront toujours les moyens de leurs ambitions légitimes.

Quant au financement du C.E.A., il traduit l'incertitude que connaît cet organisme qui est pourtant d'une grande qualité et qui a besoin d'être conforté et partiellement réorienté dans ses missions.

Troisièmement, vos marges réduites sont bien orientées, puisque l'innovation et la recherche industrielle sont les principales bénéficiaires de vos choix. Ainsi, l'ANVAR, cela a été dit, dont il y a peu de temps on se demandait si elle n'était pas condamnée, voit ses moyens accrus.

A ce stade, j'insisterai à mon tour sur la nécessité de continuer à soutenir vigoureusement tous les organismes, toutes les instances qui œuvrent dans le transfert de technologie.

Pour me résumer, dans un cadre budgétaire qui reste un peu étroit, les choix que vous faites sont bons. C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste vous apportera son soutien.

M. Franck Borotra. Ah ?

M. André Billardon. Maintenant, je souhaite vous livrer quelques réflexions que je voudrais utiles pour l'avenir.

Première réflexion : l'industrie est un des moteurs de la croissance retrouvée.

M. Franck Borotra. Pft !

M. André Billardon. Mais oui, monsieur Borotra ! En effet, en 1988, elle a connu une croissance supérieure d'un point et demi à celle du P.I.B. Les créations sont largement le fait de cette embellie industrielle.

Il n'y a pas si longtemps, les optimistes imaginaient les secteurs industriels qui avaient un avenir dans les pays développés. Quant aux pessimistes, ils voyaient l'économie de ces mêmes pays presque sans industrie, celle-ci étant à leurs yeux localisée dans les Etats à main-d'œuvre bon marché.

Maintenant, les pays développés croient en l'avenir de leur industrie, au point qu'aucun secteur ne doit être considéré comme condamné. Songeons, par exemple, que le secteur de la machine-outil a connu en 1988 une bonne année et a stabilisé sa situation.

Le secteur public joue pleinement son rôle dans le renouveau industriel, cela a été rappelé par M. le président de la commission de la production et des échanges. Les groupes publics ont renoué avec les bénéfices dès 1987. Chacun d'entre eux affichait en 1988 un résultat positif. Parmi ces résultats, ceux de nos industries lourdes - la chimie et la sidérurgie - sont à souligner, car ils garantissent de bonnes fondations à notre effort industriel.

On mesure combien imprudentes et néfastes ont été les décisions de privatisation dont on vient de voir le manque à gagner qu'elles ont représenté pour l'Etat.

A l'opposé des tenants du libéralisme, il convient d'avoir une politique volontariste à l'égard des besoins de financement des entreprises du secteur public industriel, alors même que leurs ratios financiers ne sont pas comparables à ceux de leurs principaux concurrents.

Si les grands groupes, publics notamment, ont contribué à installer la croissance, c'est probablement à notre tissu de P.M.E. qu'il revient de la consolider. L'animation économique et industrielle dans les départements prend de ce fait toute son importance, et c'est avec raison que le Gouvernement a lancé cette animation en situant les responsabilités au niveau le plus déconcentré, celui du sous-préfet.

J'étais sceptique sur cette initiative l'année dernière. Je reconnais aujourd'hui, monsieur le ministre, qu'elle est une réussite.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. André Billardon. C'est principalement vers le renforcement de leurs capacités de production et leur modernisation que nos entreprises moyennes doivent être orientées.

Le budget y contribue avec une forte progression des crédits de soutien à l'innovation mais un accès plus aisé aux financements nécessaires reste à initier.

Une observation au passage sur le secteur textile : en installant dans les régions concernées huit délégués pour le secteur textile, chargés de l'application du plan de 1988, le Gouvernement a montré l'attention qu'il porte aux problèmes que connaît ce secteur et que ne simplifie pas la difficile évolution de l'accord multifibres. Cette attention ne doit pas se relâcher et les parlementaires restent à l'écoute du secteur.

Cela m'amène à examiner la question du financement de l'industrie. C'est un très vaste débat, mais un débat essentiel, car avec un déficit de 42 milliards en 1988, particulièrement localisé dans les secteurs stratégiques, la balance des échanges industriels reste une préoccupation et mérite de figurer comme principal objectif de politique industrielle en exigeant des financements appropriés.

Sur ce sujet, je me limiterai à deux commentaires portant, le premier sur le financement des groupes publics, le second sur la baisse de l'impôt sur les sociétés dans l'industrie.

S'agissant du financement des groupes publics, je dirai trois choses.

Premièrement, le rôle de l'Etat actionnaire doit être affirmé avec force. Il a permis des restructurations, mais aujourd'hui l'Etat doit être très présent dans la phase de croissance.

Deuxièmement, pour ce faire, les besoins en financement du secteur public ne doivent pas être assurés par des montages financiers que je qualifierai d'imprudents ou de douteux, qui, par exemple, rendraient vulnérables des filiales, alors même que la tendance légitime, aujourd'hui, est de resserrer les liens financiers entre sociétés d'un même groupe pour les protéger de stratégies financières déstabilisatrices.

Troisièmement, enfin, je considère que la dotation actuelle prévue pour renforcer les fonds propres de ces grandes sociétés est insuffisante.

Monsieur le ministre, les collectifs budgétaires sont faits pour corriger ces insuffisances. Les députés socialistes vous soutiendront dans votre détermination à faire que notre secteur public industriel continue à tirer la croissance vers le haut.

A propos maintenant du soutien à l'investissement industriel par la baisse de la fiscalité sur les entreprises, je reprendrai ce que j'ai dit l'année dernière.

Je n'ai pas d'états d'âme sur le principe de la baisse de l'impôt sur les sociétés dès lors qu'elle est réservée aux bénéficiaires non distribués.

Pour autant, le débat qui s'est engagé sur ce sujet à l'occasion du vote de la première partie de la loi de finances a omis un aspect essentiel : cette baisse de l'impôt sur les sociétés ne profite que relativement peu à l'investissement industriel, sans doute pour moins de 30 p. 100 du total de l'allègement fiscal, alors même que les activités bénéficiaires de la plus grande part de l'allègement - tels le B.T.P., les services ou le commerce - sont beaucoup moins exposées à la concurrence internationale que l'industrie. Cette dernière est donc tout à la fois plus vulnérable et moins bien traitée que les autres activités.

Une nouvelle fois, je souhaite que l'effort de la nation pour les entreprises soit réorienté vers l'industrie. Il faut que l'année prochaine des avancées soient faites en ce sens.

M. Thierry Mandon. Très bien !

M. André Billardon. Mon troisième et dernier point traitera des hommes et de l'industrie à propos d'un sujet qui devient préoccupant : je veux parler du niveau des salaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Lorsque l'on constate l'amélioration des ratios des entreprises, je dis : « Tant mieux ».

Lorsque l'on constate l'amélioration des gains de productivité, je dis : « C'est bien ».

Lorsque l'on constate que les entreprises ne trouvent plus, parfois, de techniciens, de professionnels compétents, d'ingénieurs dont elles ont besoin et que la seule explication donnée de ce phénomène est l'insuffisance et l'inadéquation de la formation, alors là je dis que le jugement est insuffisant.

Il est exact que la nation doit faire d'énormes efforts d'adaptation et d'élévation des niveaux de formation.

Cependant, il est non moins exact que la faiblesse des salaires, au nom de la « maîtrise des coûts salariaux », a atteint ses limites. Des conflits comme celui de Peugeot révèlent au grand jour cet état de fait.

Les élus locaux savent aujourd'hui que des entreprises étrangères, souvent d'origine européenne, s'installent chez eux en raison de la faiblesse du coût de la main-d'œuvre. C'est un atout immédiat, mais illusoire.

Je vais jusqu'à dire que certaines branches industrielles sont menacées dans leur avenir.

Impliquée dans la répartition des richesses, l'entreprise doit prendre en considération les trois impératifs qu'a définis le Premier ministre dans sa règle des « trois tiers » : assurer l'investissement, développer l'emploi, veiller au pouvoir d'achat.

J'aurais aimé, monsieur le ministre, développer d'autres questions. Je ne fais que les citer rapidement puisque mon temps de parole s'écoule.

Premièrement, le traitement des déchets industriels : ça ne va pas. Il faut s'en occuper résolument et, dans le même temps, inciter au développement de l'industrie de l'environnement.

Deuxièmement, l'évolution dans les pays de l'Est exige une réflexion très ouverte et très approfondie sur les relations entre nos industries et ces pays où les changements sont considérables. Ne laissons pas le champ libre aux industries de la République fédérale d'Allemagne.

Cela conduit naturellement à conclure sur le thème européen.

Nous serons amenés à rechercher de plus en plus la construction d'une politique industrielle européenne. Il faudra alors négocier avec nos partenaires sur la base de notre stratégie industrielle. Sur ce thème, comme je l'ai dit à propos des crédits budgétaires, les députés socialistes, monsieur le ministre, ne vous marchanderont pas leur soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Franck Borotra, pour le groupe du R.P.R.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, je vous l'ai déjà dit en commission et je le redrai avec prudence de peur de vous compromettre : nous suivons avec attention, depuis dix-huit mois, vos efforts à la tête du ministère de l'industrie.

Vous avez, pendant ces dix-huit mois, fait preuve d'indépendance d'esprit et de comportement, je tiens à vous le dire. Vous avez, avec courage, dénoncé les manœuvres qui ont été tramées dans les allées du pouvoir contre la Société générale ; vous avez marqué votre réprobation face aux « initiés » de Pechiney ; vous avez, pour l'essentiel, résisté à la tentation de la valse des P.D.G. des entreprises publiques ; vous avez ouvert publiquement de vrais débats, en particulier sur la taille et le niveau d'endettement de nos entreprises, sur les besoins en fonds propres des entreprises publiques, sur la restructuration de certains secteurs industriels, dont la chimie ; vous avez, dans vos propos, mis en évidence les dangers pour l'industrie d'un cadre la condamnant à l'immobilisme.

Cela suffit-il à faire une politique industrielle ? La réponse est évidemment non.

Votre politique est marquée par une profonde contradiction entre un budget qui va plutôt dans le bon sens, finalement assez proche, même si vous vous en défendez, de celui de vos prédécesseurs, et le cadre idéologique inadapté de l'économie mixte, sans nationalisation ni privatisation, dans lequel s'insère votre politique industrielle.

Votre budget poursuit la diminution des crédits de politique industrielle, en particulier pour les secteurs en difficultés. Ainsi, en six ans, ces crédits ont été divisés par dix. Ils sont passés de 2,5 milliards de francs à 230 millions de francs en 1990. C'est une orientation positive, qui tourne le dos à la tentation interventionniste.

Votre budget poursuit la priorité amorcée par votre prédécesseur, confirmée par vous-même, en augmentant de manière significative les crédits affectés à la recherche industrielle, à l'innovation, à la diffusion des technologies, en particulier pour les P.M.E. et les P.M.I., aux actions en faveur de la qualité et de la normalisation. C'est une seconde orientation positive.

Il n'en reste pas moins que l'accroissement du nombre des aides, en particulier aux P.M.E. et aux P.M.I., la multiplication des intermédiaires et des procédures soécifiques, posent, plus que vous ne le pensez, le problème des conditions et du coût de la distribution de ces aides.

Il y a danger et, dans ce domaine, votre réponse en commission de la production et des échanges ne m'a pas convaincu. En tant que vice-président d'un conseil général important, je suis confronté à ce type de problème. Je crois qu'il y a un danger de bureaucratisation et de gaspillage dans ce système diversifié.

Vous avez souligné l'implication des sous-préfets dans les initiatives locales et des délégués régionaux dans le plan textile. Je reste très sceptique.

Et ce n'est pas la déclaration, dans le journal *Le Monde* du 3 novembre, du « Monsieur textile Nord » que vous avez nommé le 1^{er} octobre qui m'a rassuré sur l'efficacité de cette démarche.

Votre délégué régional, en face de ce que *Le Monde* appelle un « séisme social », qui touche l'industrie textile dans le Nord, n'a rien trouvé à dire d'autre que : « Les entreprises qui marchent bien sont celles qui vendent de l'idée et de la créativité. »

Veillez, monsieur le ministre, à ne pas réinsérer dans une politique que vous avez voulue libérée du dirigisme le poids de la bureaucratie administrative !

Vous avez ensuite engagé une diminution très sensible des crédits du C.E.A.

Cette diminution des crédits d'investissement du C.E.A. marque une inflexion majeure, qui s'est accompagnée du changement, parfois peu délicat, des dirigeants.

Vous avez expliqué en commission que le C.E.A. est à un tournant de son histoire, car, avez-vous déclaré, « une grande partie de sa mission est achevée ».

Le but que vous poursuivez n'apparaît pas clairement, et cette imprécision est source d'inquiétude pour cette entreprise.

Vous êtes allé ou trop loin, ou pas assez loin. En effet, en diminuant les crédits du C.E.A. sans modifier ses structures et ses missions, vous prenez le risque d'affaiblir le commissariat.

Ou bien il fallait redéployer ses missions dans le cadre existant, et lui en donner les moyens. Ou bien, vous souhaitiez, à mon avis à tort, faire participer le C.E.A. à ce que vous avez appelé en commission la rigueur budgétaire, et alors il fallait adapter ses structures à sa vocation nouvelle.

Je voudrais, à cette occasion, évoquer la contribution de l'E.D.F. au C.E.A., en accroissement constant depuis trois ou quatre ans et qui atteint cette année 350 millions de francs.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Bonne remarque !

M. Franck Borotra. Ce prélèvement est malsain, et il s'apparente à la taxation du budget des P. et T.

La justification de cette contribution est connue. C'est le financement de la recherche réalisée par le C.E.A. au profit de E.D.F.

En réalité, le C.E.A. ne réalise que très peu de recherche directement pour E.D.F.

Le C.E.A. réalise des travaux de recherche pour deux prestataires de services de E.D.F. : Cogema et Framatome.

La contribution directe de E.D.F. au C.E.A. ne correspond à aucune prestation directe et n'a pas dans son volume de justification précise. C'est donc une taxation, c'est-à-dire un processus malsain.

Je veux bien comprendre que E.D.F. finance les recherches engagées pour elle par Cogema et par Framatome. Mais, dans ce cas, que E.D.F. les finance directement en intégrant le coût réel des recherches dans le coût des prestations facturées par ces deux entreprises à E.D.F. !

Votre budget, monsieur le ministre, va plutôt dans le bon sens, mais - tout le monde l'a dit, avec juste raison - il n'est qu'un des éléments de votre politique industrielle.

Vous avez en particulier ouvert un vrai débat sur les fonds propres des entreprises, en particulier des entreprises publiques. Et le président de la commission de la production et des échanges a apporté sa réflexion à ce problème.

L'étude que vous avez fait faire montre que, sur un panel de 300 entreprises, qui représentent à peu près 28 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle, les entreprises françaises sont de 35 à 40 p. 100 plus petites que leurs concurrentes, et que les ratios d'endettement sur capitaux propres sont en moyenne de 60 p. 100 et peuvent aller jusqu'à 100 p. 100. Cette situation limite considérablement la marge de manœuvre des entreprises, dans une compétition qui passe de plus en plus par des prises de participation.

Faisant allusion à la trésorerie de Siemens, de l'ordre de 80 milliards, vous avez même dit : « On ne part pas en guerre contre la grosse Berta avec des pétroliers. »

Les excellents résultats des entreprises françaises en 1988, 1989, et probablement en 1990, constituent une fausse sécurité : les bénéfices sont élevés, mais il faut engranger pour les périodes difficiles, et se comparer avec ses concurrents. C'est vrai en particulier pour les entreprises publiques.

Ainsi, la dotation en capital des entreprises publiques sera de 4,7 milliards, alors que les besoins sont, selon les chiffres avancés tout à l'heure, de l'ordre de 20 milliards sur un an, ou de 40 milliards sur trois ans. Quand vous demandez une dotation supplémentaire, on vous objecte la rigueur budgétaire.

Quand les entreprises veulent lever des fonds propres sur le marché, on leur oppose le sacro-saint « ni-ni » - ni privatisation, ni nationalisation.

Monsieur le ministre, il faut sortir de cette situation dangereuse.

Du reste, le Premier ministre, M. Rocard, qui, à l'époque, plaçait pour une prise de participation à 50 p. 100 dans les entreprises publiques, s'est lui-même rendu compte de cette situation intenable, probablement avec votre complicité. Et sans doute pour souligner à sa manière le caractère irréal sur ce point de *La Lettre à tous les Français*, il a, à son tour, écrit au Premier ministre,...

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Au Président de la République !

M. Franck Borotra. ... ce qui est une procédure étonnante et peu courante, pour proposer la mise en place de holdings publics levant les capitaux sur le marché et alimentant les groupes en fonds propres.

C'est, du reste, une idée qui s'apparente à la technique utilisée par Pechiney pour acheter American Can.

La réponse du Président de la République à cette initiative, qui conteste ou qui contourne le sacro-saint « ni-ni », intéresse sûrement les députés. Et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous nous l'apporterez.

Puisque vous ne voulez pas adopter la solution de la privatisation, qui s'imposera à vos successeurs, il vous faut trouver une solution à cette contradiction essentielle de votre politique.

Restructuration, alliances, achats et ventes d'actifs - et vous le savez, parce que vous êtes un industriel - sont les armes évidentes de la mobilité industrielle. Il y faut les moyens juridiques et financiers. Au demeurant, M. Roger-Machart l'a souligné tout à l'heure. On le voit bien dans les négociations actuelles entre Renault et Volvo.

Pour tourner cette conception surannée, idéologique du « ni-ni », vous êtes condamné à des contorsions. Et vraiment, monsieur le ministre, vous méritez mieux.

C'est moins votre budget que je critique que les contradictions de cette économie mixte. Malgré votre expérience industrielle et votre franc-parler, vous n'avez pas voulu ou pu mettre par-dessus bord ces conceptions, qui sont peut-être dialectiquement habiles, mais économiquement fausses.

Votre politique industrielle n'est trop souvent, hélas ! que le paravent des contradictions de l'économie mixte. Et l'on en voit des exemples tous les jours.

Contradiction dans les frontières mêmes à l'intérieur du secteur public.

Ainsi, on a confié, semble-t-il contre votre avis, au futur président d'Elf le soin d'établir un rapport sur la restructuration de la chimie, convoitée par Elf, pendant que le futur président-directeur général de Total est l'ancien patron de C.D.F., auxquels appartenait Orkem. Comment s'étonner dans ces conditions que vous soyez amené à trancher, alors que vous souhaitez une solution industrielle entre industriels ?

On a vu M. Bérégoïev refuser à la B.N.P. le droit de surenchère sur le Crédit lyonnais pour l'acquisition de Thomson-C.S.F.-Finance, dont 40 p. 100 des actions sont dans le public, - contre compensations, a-t-on entendu dire.

Cela en dit long sur la relation entre l'Etat actionnaire et un groupe public dans un environnement concurrentiel.

Contradiction dans le rôle même de ces entreprises.

On a pu voir Framatome participer à la déstabilisation de l'O.P.A. de Paris sur la Mixte, en y investissant 300 millions de francs. C'était dans *Le Monde* du 3 novembre. On se demande ce qu'un constructeur nucléaire a à faire dans une bataille boursière, si ce n'est peut-être renvoyer un ascenseur.

Vous aviez, du reste, à ce sujet, monsieur le ministre, annoncé que la C.G.E. devenait l'opérateur industriel de Framatome à l'occasion de la restructuration du capital et de la sortie de Dumez. A la demande de l'Elysée, a-t-on dit - peut-être pourriez-vous nous rassurer -, vous avez été désavoué. On pourrait multiplier les exemples.

Contradiction de l'économie mixte enfin avec les engagements européens.

Ainsi, l'abandon par l'Etat de 12 milliards de francs de créances sur la Régie Renault reste fondamentalement contesté par la Commission européenne. Vous le savez mieux que personne, monsieur le ministre, la situation ainsi créée pour la Régie constitue un handicap évident, à la fois pour son avenir, pour ses investissements, pour ses comptes et dans ses négociations avec des partenaires étrangers.

En commission, vous avez, de façon un peu dérisoire, pour expliquer l'état difficile de la négociation, fait appel à l'argument de l'héritage, qu'on croyait définitivement remis et qu'en tout état de cause, monsieur le ministre, je n'attendais pas dans votre bouche.

Je crois qu'il sera, là encore, le moment venu, nécessaire de modifier le statut de la Régie Renault.

Ce qui est vrai de Renault l'est aussi pour U.T.A., qui a déposé plainte devant la Commission pour refus du Gouvernement français de lui accorder des droits de trafic sur des lignes européennes ou sur des lignes américaines.

Je ne vais pas allonger plus longtemps ces contradictions, qui tiennent à une fausse conception idéologique de l'économie.

Pourquoi, alors que vous vous attachez dans vos propos, dans vos actes et dans votre budget à « libérer » la politique industrielle de ses mauvaises habitudes, restez-vous, en même temps, prisonnier d'une conception économique qui tourne le dos au pragmatisme qui est le vôtre ?

Nous voterons donc contre votre budget, pour vous encourager à secouer plus encore le « cocotier », afin que tombent les conceptions vieillottes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. Jean-Claude Lefort, pour le groupe communiste.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, une France forte, libre et active dans le monde, c'est une France qui dispose notamment d'une industrie moderne et puissante - une industrie qui ne tourne pas pour elle-même ni sur elle-même, mais qui place l'homme au centre de toutes ses préoccupations.

Si une politique industrielle moderne ne se résume pas au seul budget de l'industrie, celui-ci peut toutefois jouer et contribuer à aller dans ce sens. Il peut aussi pousser à aller dans un autre. C'est naturellement une question de choix, de choix politique.

L'objectif, ce doit être l'homme, l'être humain. De ce choix découle en vérité l'état de la France.

Or la France est malade, monsieur le ministre. Son industrie connaît une situation de déclin.

Il faut regarder les choses en face. Il faut procéder à un bilan qui refuse la complaisance et l'outrance. Et ce n'est tomber ni dans un excès ni dans l'autre que d'affirmer que des pans entiers de notre économie connaissent une situation

dramatique : la sidérurgie, la construction navale, la machine-outil, le textile, les mines, l'automobile - autant de secteurs qui ont connu de véritables saignées.

C'est un fait que des centaines de milliers d'emplois industriels ont été supprimés ces dernières années. Pour prendre la seule région parisienne, plus de 325 000 emplois ont disparu entre 1975 et 1987. Et pour les cinq années à venir, ce sont 100 000 nouvelles suppressions qui sont d'ores et déjà prévues.

L'homme est frappé. Et la résultante, c'est que notre pays s'est affaibli.

Je ne retiendrai ici qu'une seule donnée qui le confirme : celle du commerce extérieur.

L'année 1988 s'est achevée sur un déficit industriel préoccupant. Et tout porte à croire que 1989 sera une année encore plus difficile. Comme le notait il y a quelques jours seulement le journal *La Tribune* : « Il est probable que le déficit industriel sera encore plus important que les 52,2 milliards escomptés pour 1989. » Et ce journal poursuivait : « L'industrie est décidément sur une mauvaise pente ».

On évoque souvent à ce propos, pour soutenir la thèse de l'austérité, la concurrence impitoyable des pays qui se développent. Mais la vérité est que notre dépendance s'accélère vis-à-vis de grands pays industriels, comme la République fédérale d'Allemagne ou les Etats-Unis.

Pour la seule R.F.A., qui occupe la part essentielle de nos échanges, le déficit est de 33,7 milliards pour les sept premiers mois de cette année, contre 28 l'an dernier pour la même période. Il faut noter que ce sont les ventes d'armes à l'étranger qui permettent d'amortir le déséquilibre de nos échanges. C'est franchement accablant !

Déclin et dépendance sont donc les deux faces de la même politique industrielle.

Naturellement, le constat est une chose - encore faut-il le faire sans lunettes déformantes. Autre chose est de répondre de manière crédible à la question : pourquoi en va-t-il ainsi ? C'est une question majeure car elle détermine précisément les choix en la matière. Elle permet de porter appréciation de manière correcte sur votre projet de budget.

A cette question, deux réponses sont données qui s'opposent radicalement. L'une de ces réponses est donc mauvaise selon le bord où l'on situe sa démarche. Ces deux réponses peuvent se résumer de la sorte : tout pour l'homme ou tout pour le profit.

Tout pour le profit, c'est la thèse développée depuis des dizaines d'années. Et, malheureusement, parmi ceux qui, hier, s'élevaient contre cela, certains ont désormais rejoint le camp de ce néo-libéralisme. Ont-ils eu raison pour autant ? Autrement dit, n'y a-t-il aucune autre perspective, aucune autre alternative que celle du capitalisme, car il faut bien appeler un chat un chat ?

J'entends bien les ricanements : avec ce qui se passe à l'Est, de quoi nous parle-t-il, ce député ?

Messieurs, ne riez pas trop vite ! Car, justement - et c'est une donnée universelle - mettre la société au service de l'homme, c'est la grande question des temps modernes. Et le néo-libéralisme flamboyant qui est la marque distinctive de la politique actuelle fait la preuve de quoi ? Sinon de son échec à conjuguer, au présent et au futur, l'homme et le progrès.

Le constat est net. En France, les profits des entreprises ont progressé de 10 p. 100 en 1988.

De 1982 à 1988, la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 68,4 p. 100 à 61,2 p. 100, tandis que celle des profits augmente de 25,6 p. 100 à 32 p. 100. Ce sont ainsi 225 milliards de francs en 1988 qui ont été ponctionnés sur les salaires et 190 milliards de francs qui se sont portés en plus sur les profits. Les choses en sont à ce point que, pour les salaires, la France se trouve, lanterne rouge, des grands pays industriels. Ils ont baissé de 11 p. 100 de 1980 à 1988. Nous sommes au vingt-deuxième rang des pays industrialisés pour les coûts salariaux.

Les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années nous ont expliqué qu'il fallait « restaurer les marges » des entreprises pour que le pays s'en sorte. L'austérité pour les uns - le plus grand nombre - s'est accompagnée de cadeaux multiples pour le patronat. Cette politique a fait l'objet d'une justification idéologique énorme. On a voulu réinstaurer le culte du profit. On a vanté le « gagnant ». On ne disait plus « patron », mais « entreprise » pour justifier les cadeaux. On a incité les gens à boursicoter. Et puis quoi ?

Si des sommes considérables ont été accumulées dans quelques mains, la plus grande part est passée dans la spéculation financière et boursière, en France ou à l'étranger. Rien que pour les U.S.A., les exportations de capitaux français ont été multipliées par quarante entre 1982 et 1988 !

Ce véritable cancer s'est répandu dans notre pays. Notre industrie en a été atteinte profondément.

Bref, il est essentiel de constater que c'est au moment même où les profits atteignent des records inégalés que les salaires, l'emploi et notre industrie reculent. Nous dirait-on encore que c'est un bon choix, la seule alternative possible ?

Monsieur le ministre, votre projet de budget amplifie-t-il ces mauvaises orientations, ou bien au contraire, fait-il un autre choix, celui de l'homme ? Telle est la question.

Je constate qu'il vise à amplifier ces mauvaises orientations. Mauvaises : je veux dire pour l'homme et pour le pays. On nous présente ce budget comme celui de la « relance de la politique industrielle ». J'ai beau chercher, la seule chose que je vois, c'est une politique de relance des profits, et cela au nom d'antiennes sublimées par le marché de 1992. Tout pour accroître encore les marges des entreprises : telle est la philosophie de la politique industrielle.

Votre projet de budget marque un effort en faveur des économies d'énergie. Après avoir demandé des moyens supplémentaires pour l'A.F.M.E., nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation de ses crédits, bien qu'elle soit encore limitée.

On ne peut, en revanche, porter la même appréciation sur l'évolution des crédits pour les Charbonnages de France. En se maintenant en francs constants, la subvention perd en valeur réelle. Pire, l'aide à la production diminue de 130 millions.

Vous confirmez ainsi l'abandon progressif de la production nationale. Nos gisements demeurent pourtant importants et leur exploitation, en créant des emplois et en servant l'approvisionnement énergétique national, serait un atout précieux.

Enfin, on ne peut que se préoccuper du sort du C.E.A. ...

M. Richard Cozenave. C'est vrai !

M. Jean-Claude Lefort. ... qui voit ses subventions d'investissement s'effondrer de 60 p. 100.

Le budget vise, selon le rapporteur, à renforcer « l'aménagement d'un environnement favorable aux entreprises » et à accorder « un soutien financier aux efforts qu'elles engagent ». Tout est dit là. Il s'inscrit donc dans un choix qui a fait la preuve de son caractère négatif tant pour l'homme que pour notre pays. Il n'est donc pas de nature à contribuer à enrayer le déclin et la dépendance de notre industrie. Il se propose au contraire de poursuivre sur cette voie, et même de le « relancer » dans la perspective de 1992.

Un autre choix aurait été - et est - possible. Je veux simplement en souligner trois aspects majeurs.

D'abord, il faut faire le choix des hommes, de leurs salaires, de leur formation, de leur participation démocratique. Ainsi il serait urgent de porter le S.M.I.C. à 6 500 francs, comme le réclament les salariés, en ponctionnant pour cela seulement 25 p. 100 des profits. Monsieur Billardon, votre groupe est-il prêt à se prononcer en ce sens ? Sinon les mots sont ceux de l'illusion.

Et s'agissant de 1992, si on parle des intérêts des entrepreneurs, quand donc sera-t-il décidé d'harmoniser par le haut les acquis sociaux ?

Des hommes et des femmes bien payés et bien formés est un objectif en soi. Mais c'est aussi un moyen d'une vraie relance de la production et donc de l'emploi.

En second lieu, et dans le même but, il convient d'en finir avec les gaspillages financiers, la spéculation, « l'argent facile », comme on dit. L'argent doit aller là où il est utile pour le pays, c'est-à-dire à la recherche et au renforcement de notre industrie qui ne doit pas être limitée à quelques créneaux jugés rentables. Ce rétrécissement ne fait qu'accroître notre dépendance et nos difficultés avec l'extérieur. Dans ce but, tout argent inutile à ces objectifs doit être sévèrement taxé pour être réaffecté.

Enfin, nous devons valoriser le potentiel industriel français. Il faut se donner les moyens de coopérer, et pour cela il faut exister, il faut produire français. Une France forte, c'est nécessairement une France libre, et vice et versa. Il convient de développer les coopérations franco-françaises et les coopérations internationales mutuellement avantageuses, permettre

et faire en sorte que les entreprises du secteur public jouent un rôle pilote et novateur dans le développement d'une grande politique industrielle moderne, ouverte sur le monde contemporain. Il faut en finir avec leur alignement progressif sur les critères du privé.

Bref, il y a bien une alternative à une politique de droite : c'est une politique de gauche ! C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe communiste votera contre votre budget.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bruno Durieux, pour le groupe de l'U.D.C.

M. Bruno Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je traiterai dans mon intervention de trois questions.

Première question : où en est notre industrie et quels sont les problèmes qui se posent ?

Deuxième question : est-ce que la politique budgétaire en général et le budget de l'industrie en particulier apportent des réponses appropriées à ces problèmes ?

Troisième question : les entreprises industrielles du secteur public sont-elles en mesure de faire face à la concurrence ?

M. Franck Borotra. La réponse est : non !

M. Bruno Durieux. Première question : quelle est la situation de notre industrie ?

La conjoncture économique industrielle est bonne. Elle est même très favorable.

J'en rappellerai quelques traits. La production industrielle croît depuis deux ans à un rythme de l'ordre de 5 p. 100 l'an. La chute de l'emploi industriel s'est interrompue l'année dernière et, cette année, l'industrie, y compris le secteur du bâtiment et le génie civil, devrait créer près de 50 000 emplois. On commence même à constater de sérieuses difficultés pour recruter des cadres, des techniciens et des ouvriers qualifiés, tout au moins dans certaines régions. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas dans la mienne.

M. Thierry Mandon. Heureusement !

M. Bruno Durieux. L'investissement industriel continue de se développer cette année à un rythme élevé de l'ordre de 8 à 9 p. 100 en volume. Les capacités de production s'accroissent : 2 p. 100 l'année dernière, 3 ou 4 p. 100 sans doute cette année.

L'évolution des rémunérations demeure modérée et cette modération, conjuguée à une progression toujours soutenue de la productivité, permet de contenir l'évolution des prix de production dans des limites acceptables sans compromettre la poursuite du redressement des résultats d'exploitation et de la rentabilité financière des entreprises industrielles.

Enfin, les exportations françaises de produits industriels auront augmenté de près de 10 p. 100 cette année et, pour la première fois depuis le début des années quatre-vingts, nous aurons cessé de perdre des parts de marché dans le monde. C'est un événement !

On doit donc se féliciter de ces évolutions, mais on ne doit pas pour autant se laisser aller à l'euphorie. Notre appareil industriel recèle en effet encore de nombreuses faiblesses qui nous maintiennent dans une situation vulnérable compte tenu de l'intensification de la concurrence européenne et mondiale.

Malgré la reprise de l'investissement engagée depuis 1985, nous manquons aujourd'hui d'équipements. Le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie est voisin de 87 p. 100, c'est-à-dire proche du niveau des années 1973-1974. Des goulots de production réapparaissent ici et là, dus, pour la plupart, à l'insuffisance des équipements.

Nos entreprises industrielles demeurent nettement plus endettées que les entreprises étrangères. Cela a été évoqué notamment par mon collègue Borotra. Certes, les entreprises sont en train de se désendetter, mais ce mouvement est plus tardif et moins ample que chez nos concurrents européens notamment.

Il faudrait également évoquer le cas de quelques secteurs d'activités qui n'ont pas achevé leur restructuration et qui passent des moments difficiles. Je pourrais citer le secteur du textile, mais j'en parlerai dans la procédure des questions.

Enfin, si nous avons stabilisé cette année nos parts de marché mondial, notre marché intérieur continue, quant à lui, d'être fortement pénétré par les produits étrangers. Nos importations de produits manufacturés auront augmenté de plus de 9 p. 100 cette année, alors que la demande intérieure ne se sera accrue que de 5 p. 100. En deux ans, le taux de pénétration de notre marché intérieur sera passé de 32,8 p. 100 à 36 p. 100.

Les lacunes de notre industrie se trouvent sèchement résumées dans les résultats de notre commerce extérieur en produits manufacturés, lequel est déficitaire de 8 milliards de francs en 1987. Le solde est tombé à moins 38 milliards de francs en 1988 et devrait chuter à moins 55 milliards de francs en 1989.

Notre industrie n'est donc que convalescente, elle est encore vulnérable et le moment n'est certainement pas venu de lever le pied. Il faut intensifier l'effort dans trois directions : la première concerne la maîtrise des coûts de production et, parallèlement, le renforcement des fonds propres de nos entreprises ; la deuxième vise l'extension et la modernisation de nos capacités de production, c'est-à-dire le soutien de l'investissement ; la troisième a trait à la recherche et à l'innovation et leur diffusion dans le tissu industriel, notamment dans les P.M.I.

Votre budget, monsieur le ministre, n'est pas, tant s'en faut, le seul vecteur de la politique qu'il convient de mener en direction de l'industrie. Les entreprises industrielles, pour se battre et pour gagner sur tous les marchés, ont besoin d'un environnement économique global favorable. C'est dire que la politique monétaire, la politique budgétaire, la politique fiscale, la politique sociale, la politique de formation, la politique européenne comptent de manière décisive.

De ce point de vue, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le choix stratégique de la stabilité monétaire est un choix heureux pour nos entreprises. De même, l'allègement de la fiscalité qui pèse sur les entreprises et tout particulièrement la diminution du poids de la taxe professionnelle vont dans le bon sens, même si, comme vous le savez, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas été plus ambitieux en matière fiscale.

La libération des mouvements de capitaux au sein de la Communauté économique européenne et la préparation du grand marché unique sont également des choix qui se révéleront bénéfiques pour nos entreprises. En revanche, la progression trop rapide cette année des dépenses de l'Etat limite pour le futur la marge de manœuvre disponible pour réduire le poids des prélèvements obligatoires, ce qui est donc défavorable pour les entreprises.

Dans ce contexte, les priorités que vous avez retenues dans votre budget, monsieur le ministre, ainsi que les redéploiements importants des crédits que vous avez opérés paraissent, au groupe de l'U.D.C., aller dans le bon sens.

Vous avez raison de mettre l'accent sur le soutien financier au développement de l'innovation, à l'introduction de nouvelles technologies ou à l'investissement immatériel. Il est souhaitable, en effet, d'accroître les moyens des procédures spécifiques - FRAC, MECA, PUCE, LOGIC - qui soutiennent les investissements technologiques, l'acquisition de logiciels et l'aide au recrutement de chercheurs.

Vous avez également raison de renforcer l'effort en faveur des grands programmes technologiques. Je pense à la télévision haute définition ou au programme pour les composants.

Vous avez encore raison de prévoir un effort financier particulier pour les aides à la qualité, à la normalisation et à la métrologie. Dans ce domaine, je partage totalement l'avis de notre rapporteur.

Vous avez par ailleurs effectué des choix nécessaires et courageux dans le secteur de l'énergie. Nous les approuvons.

Dans le domaine de la recherche et du développement, j'ai cependant un regret, qui, du reste, ne relève pas de votre budget, mais de la première partie de la loi de finances. Je vous le livre néanmoins. Ce regret est relatif à la timidité dont on fait preuve vis-à-vis du crédit d'impôt recherche, et plus précisément vis-à-vis de son assiette.

Nous sommes partisans d'élargir l'assiette du crédit d'impôt à toutes les formes d'investissement immatériel. Nous devrions d'ailleurs considérer ces investissements destinés à la recherche, à la formation, aux réseaux commerciaux ou à des collections, de la même façon que l'on considère les investissements de prospection pétrolière. De même qu'il y a

une provision pour reconstitution de gisement, nous devrions transformer le crédit d'impôt en une sorte de provision pour renouvellement de technologie. Ce serait fiscalement et économiquement fondé. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous preniez en considération cette suggestion.

J'en viens au dernier point de mon intervention : le secteur public industriel.

Vous savez, monsieur le ministre, que le groupe de l'U.D.C. souhaite que le processus de privatisation soit poursuivi. Nous le voulons, pas pour des raisons idéologiques - nous n'invoquons en ce domaine aucun dogme - mais simplement parce que nous considérons que, à long terme, une entreprise privée est plus efficace qu'une entreprise publique.

Actuellement, le problème du secteur public industriel se pose de la manière la plus simple qui soit : les entreprises de ce secteur, trop endettées, sous-capitalisées, ont d'importants besoins de financement ; or l'Etat, leur actionnaire unique, qui est soumis à une rude contrainte budgétaire, ne peut satisfaire à leur demande ; pourtant l'épargne privée disponible est prête à s'investir. Dans quel pays se « casserait-on la tête » pour résoudre ce problème simple comme bonjour ?

La solution est évidente. C'est celle que dicte le bon sens. Je sais, monsieur le ministre, que vous la défendez courageusement. Nous croyons savoir que le Premier ministre vous soutient. Sachez que nous vous soutenons nous aussi.

M. François Hollande. C'est un soutien plutôt encombrant !

M. Bruno Durieux. En conclusion, comment mon groupe va-t-il voter ? (Rires.)

Je suis très largement d'accord avec mon collègue Borotra pour affirmer, monsieur le ministre, que votre budget comporte de nombreux points positifs, qu'il va dans la bonne direction et que votre action personnelle nous paraît juste et courageuse. Mon collègue estime, lui, que pour vous stimuler, il faut voter contre votre budget. Mon groupe, pour sa part, considère que pour vous encourager, il faut l'approuver. Par conséquent, nous voterons le budget de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Gilbert Gantier, pour le groupe U.D.F.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je voudrais, en commençant cette intervention, rendre hommage à l'homme de culture et à l'homme de bonne foi que vous êtes assurément, mais vous dire aussi que je ne vous envie pas. En effet, si en France la position d'un ministre de l'industrie est toujours ambiguë, la vôtre l'est tout particulièrement au sein de ce gouvernement socialiste auquel vous appartenez. Je devrais même évoquer cette famille socialiste qui vous entoure et qui émet, dans le secteur qui est le vôtre - comme dans d'autres d'ailleurs - des messages divers et parfois contradictoires,...

M. Thierry Mandon. Des messages riches !

M. Gilbert Gantier. ... sans oublier Dieu le Père à cause du « ni-ni », sur lequel je reviendrai dans un instant.

M. François Hollande. La position de M. Madelin était plus facile, c'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Lorsque j'étais rapporteur spécial du budget de l'industrie, il y a une dizaine d'années, l'essentiel des crédits allait à la subvention aux charbonnages. Le reste, c'étaient des broutilles, et la pompeuse « politique industrielle » de la France - qui n'était guère bonne d'ailleurs - se faisait avec des crédits qui se trouvaient ailleurs, je veux dire rue de Rivoli.

Les choses n'ont pas beaucoup changé. Votre budget de 17,5 milliards ne grossit pas, ce qui est un bon point pour vous. Mais lorsque l'on en retire les 7,5 milliards pour les charbonnages, les 3,3 milliards pour le Commissariat à l'énergie atomique, le 1,2 milliard pour l'équipement naval, les aides à la Lorraine, à l'ANVAR, ou à divers organismes, les 2 milliards affectés au fonctionnement de vos services, les très utiles 600 millions pour la politique des matières premières inaugurée par André Giraud, il vous reste moins de 700 millions de francs pour faire de la « politique industrielle », c'est-à-dire, si j'ai bien compris, pour participer à des programmes du type Eurêka, pour cotiser au programme de composants appelés JESSI, à celui de la télévision haute définition, etc. Ce n'est pas ce qui nous permettra de rat-

traper notre énorme retard, par exemple face à l'écrasante domination des marchés des composants, des semi-conducteurs, de l'électronique, par le Japon et les quatre dragons d'Asie du Sud-Est.

Pour le reste, je préfère dire franchement que la situation de l'industrie française est au total fort préoccupante.

Certes, nous assistons, même chez les socialistes - qui l'eût cru ! - à une réhabilitation de l'entreprise. Certes la Bourse a beaucoup monté en un an. Certes, les entreprises se portent financièrement mieux qu'il y a cinq ans. Certes, nous entendons des communiqués de victoire : « Michelin numéro 1 mondial ; Péchiney rachète Triangle ; nous avons encore vendu des Airbus ! », etc. Mais il faut avoir le courage de regarder le dessous des cartes et d'analyser, cas par cas, la réalité que recouvrent ces cocoricos.

La vérité est que, si nous avançons ici ou là, s'il faut saluer le dynamisme d'une entreprise qui vous est chère, Saint-Gobain, et aussi celui de beaucoup d'autres, il faut bien reconnaître que nous ne sommes pas seuls au monde et que nos concurrents eux-aussi avancent.

C'est ainsi que la balance commerciale de l'industrie française, encore largement excédentaire il y a quelques années, devient chaque année plus déficitaire au moment même où les Allemands, les Japonais, « les dragons asiatiques », accumulent des excédents dont je n'hésite pas à dire qu'ils sont vertigineux.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de la mécanique, hier fleuron de notre industrie et de nos échanges extérieurs et aujourd'hui - nous venons de l'apprendre - en déficit net de 20 milliards de francs. Grâce à M. Calvet et à M. Lévy, l'automobile reste vaillante. Mais les derniers chiffres montrent que, même sur notre marché national, la part des voitures importées se rapproche de la barre des 40 p. 100 en dépit du quota que vous maintenez à l'égard des produits japonais. Quant à la production dite française, n'oublions pas tout ce qu'elle doit importer : ses boîtes de vitesse automatiques, son injection électronique, ses systèmes A.B.S...

M. François Hollande. On croirait entendre le parti communiste !

M. Gilbert Gantier. ... et, tout récemment, ses pots catalytiques, géniale astuce de l'industrie allemande pour trouver de nouveaux débouchés, alors qu'il eût été plus rationnel et plus efficace pour l'environnement de poursuivre la mise au point de moteurs « propres ».

M. André Billardon. Quel archaïsme !

M. Gilbert Gantier. Quant aux entreprises moyennes, je vous renvoie à un récent article de *L'Usine nouvelle* intitulé « La Mécanique française grignotée par les étrangers », qui présente un éloquent tableau de nos entreprises rachetées en 1988 par des Allemands, des Américains, des Italiens, et même des Finlandais.

M. André Billardon. C'est il y a quinze ans qu'il fallait dire cela, monsieur Gantier !

M. Gilbert Gantier. Si j'avais le temps, je pourrais parler du textile, de la pharmacie, du meuble et de tant d'autres secteurs plus ou moins éclopés.

M. François Hollande. Et vous êtes libéral !

M. Gilbert Gantier. Mais il me faut à présent dire quelques mots de ce vaste secteur public, dont notre collègue Douyère ne se console pas qu'il ait perdu quelques plumes en 1986 et 1987, allant même, dans un calcul aussi laborieux que contestable, à évaluer les pertes qui en auraient résulté pour la nation. Dommage, soit dit en passant, que M. Douyère n'ait pas également fait une enquête pour savoir combien valait vraiment Vibrachoc lorsque cette société a été rachetée par une entreprise nationalisée et combien celle-ci l'a effectivement payée !

Dommage qu'il ne soit pas demandé pourquoi le Trésor a immédiatement permis le transfert de la somme en question à l'étranger. Disons que M. Douyère a des curiosités limitées et sélectives.

Revenons au secteur public, qui pose deux problèmes : celui de son financement et celui de sa gestion au sens large.

Sur ce dernier point, je dirai qu'il faut cesser de jouer au Monopoly avec les entreprises, cesser de jouer avec des « Plan Calcul », des « Plan Textile » des « Plan machines-outils »...

M. François Hollande. Qui les a lancés ?

M. Gilbert Gantier. ... qui sont autant de mauvais souvenirs. Il ne faut faire ni « Charbonnages de France », ni « Automobiles de France », ni « Chimie de France » parce que, de nos jours, les complémentarités industrielles ne sont pas nationales mais internationales.

Je prendrai un exemple. Nous avons eu, au cours des deux dernières années, une surprise exceptionnellement bonne avec « Charbonnage-Chimie », devenue Orkem. Le succès industriel et financier est tel que son auteur vient d'être propulsé à la tête de la C.F.P. Mais voici Orkem orphelin et il ne manque pas, monsieur le ministre, de mauvais conseillers pour vous dire : « Mariez donc Orkem avec Atochem pour faire Chimie de France ! » Je crie : « casse-cou ! » Orkem a été une création continue, rapide et surtout pragmatique. Laissez-lui son autonomie et son indépendance ; sans cela vous ne tarderez pas à lui faire perdre son dynamisme.

M. André Billardon. Vous disiez la même chose pour la sidérurgie !

M. Gilbert Gantier. J'en viens au financement. L'an dernier, les entreprises publiques avaient reçu 9 milliards de dotations. Cette année, malgré tous les dividendes qu'elles ont rapportés à l'Etat, malgré nos excédents fiscaux, elles devront se contenter de 4,7 milliards, alors que d'après vous - et sans doute êtes-vous prudent, monsieur le ministre - il leur faudrait au bas mot 10 à 15 milliards pour investir et pour aller de l'avant.

J'admire, soit dit en passant, les contorsions de notre collègue Roger-Machart, rapporteur spécial socialiste de votre budget, qui se plaint de la faiblesse des dotations en capital mais qui, lorsqu'il pose lui-même la question de leur augmentation, conclut qu'elle n'est pas nécessaire, et qui en vient à imaginer la création, invention typiquement socialiste, d'une caisse *ad hoc* qui s'endetterait à la place des entreprises publiques et serait « l'équivalent pour les secteurs publics de la Bourse pour les entreprises privées ».

M. François Hollande. Très bonne idée !

M. Gilbert Gantier. On croit rêver et on se rend compte que les socialistes ont encore bien du chemin à parcourir pour comprendre comment fonctionne l'économie de marché. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Si vous aviez écouté mon propos, vous auriez peut-être compris ce que j'ai dit !

M. Gilbert Gantier. La vérité, c'est que le « ni-ni » est un mythe, que toutes les entreprises publiques cherchent à le contourner d'une façon ou d'une autre, la dernière en date étant Air France, avec la création conjointe avec le groupe Partners d'une société de leasing. La vérité c'est qu'à terme le « ni-ni » est condamné, la vérité c'est qu'il faudra bien un jour ou l'autre reprendre les privatisations si l'on veut financer l'industrie. Sinon, ce sera le dépérissement.

M. Jacques-Roger Machart, rapporteur spécial. Vous êtes doctrinaire !

M. Jean Gatel. Dogmatique !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, nos investissements industriels restent beaucoup trop faibles comparés à la progression de 24 p. 100 enregistrée d'une année sur l'autre au Japon, à celle de 19 p. 100 de l'Espagne ; notre sens de l'innovation est insuffisant. Nos sociétés de commerce international sont quasiment inexistantes comparées à celles qui fertilisent l'économie du Japon ou de l'Allemagne.

M. François Hollande. Ah ! le modèle japonais du XVI^e arrondissement !

M. Gilbert Gantier. J'ai dit, au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances, les critiques nombreuses que l'on peut faire au régime fiscal de nos entreprises.

Mais il n'y a pas que cela. L'humaniste que vous êtes, monsieur le ministre, ne me contredira pas lorsque j'affirme qu'il n'est de richesse que d'hommes. Or, à cet égard, le régime actuel pêche très gravement. Que dire d'un pays qui cloue au pilori la rémunération, d'ailleurs largement méritée à mon avis, d'un dirigeant d'entreprise ? Que dire d'un pays

où le rapporteur général du budget fronce le sourcil lorsqu'il est question d'un cadre supérieur dont la rémunération dépasse 500 000 francs par an ?

Ce n'est pas par une politique fiscale bêtement égalitariste que nous garderons ou que nous attirerons chez nous les éléments les plus dynamiques, les véritables féconds de l'économie, qui peuvent nous faire gagner le défi du XXI^e siècle ! Le plus étrange est même qu'il nous en reste encore autant !

En conclusion, je dirai qu'il existe encore trop d'idéologie dans notre politique sociale et fiscale...

M. François Hollande. Dans votre discours !

M. Gilbert Gantier. ... pour que nous puissions faire une bonne politique industrielle en France et assurer ainsi la prospérité future de notre pays.

Monsieur le ministre, le groupe U.D.F. rend hommage à vos efforts. Nous les saluons mais nous ne pouvons pas voter ce budget pour les raisons que je viens d'exposer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. François Hollande. Vous préférez la politique de Mme Thatcher !

M. Jean-Pierre Balligand. Quand on sait ce que les libéraux allemands pensent des libéraux français !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Gantier.

Monsieur le ministre, vous m'avez fait savoir que vous désiriez une courte suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures quinze, est reprise à onze heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fouroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour la deuxième fois consécutive dans un débat budgétaire, je commencerai en disant que, globalement, l'industrie française se porte bien, ou se porte mieux. Tout le monde l'a reconnu, à une ou deux exceptions près, à droite et à gauche de cet hémicycle.

Il n'est pas besoin d'énumérer des chiffres pour s'en convaincre et M. Durieux l'a souligné avec une particulière pertinence. Il suffit, du reste, comme je le fais, de visiter des entreprises, de rencontrer des entrepreneurs. Le changement d'atmosphère se voit. Les prévisionnistes en ont été pour leurs frais et les secousses financières n'ont pas cassé l'élan de l'économie.

Pour la deuxième année, et presque la troisième année consécutive, la croissance de l'industrie sera donc très rapide, plus rapide que celle du produit national brut.

Les raisons de cette évolution sont connues : c'est tout à la fois la baisse du prix du pétrole, la mise en place du marché unique, les grands investissements transnationaux, dont plusieurs orateurs ont souligné l'importance, ainsi que les retombées assez surprenantes des progrès technologiques, visibles dans presque toutes les industries, mais tout particulièrement dans l'électronique.

Ces éléments font que, cette année encore, l'industrie « tire » l'ensemble de l'économie et qu'elle crée aussi des emplois, monsieur Lefort. Sur ce plan, les statistiques sont très claires : Dieu merci, elles commencent à être réconfortantes.

Constater cela ne signifie pas faire montre d'un optimisme béat. Certes, il y a de nombreuses zones sombres : l'emploi, le plus grave de nos handicaps ; le commerce extérieur, qui ne s'améliore pas et qui ne peut en tout cas s'améliorer en un clin d'œil ; l'inquiétude légitime que suscitent les restructurations rapides dans le textile-habillement, dont nous aurons l'occasion de parler cet après-midi ; la faiblesse persistante de la compétitivité de nos chantiers navals ; le poids souvent très lourd pour des régions entières d'une tradition mono-industrielle dans des secteurs qui sont aujourd'hui en difficulté, et même parfois en très grande difficulté.

Toutes ces préoccupations nous sont communes.

Mais il faut aussi compter avec le remarquable dynamisme dont font preuve certaines industries. J'en citerai quelques-unes, non pas qu'elles soient les plus importantes, mais certaines d'entre elles, il y a un an, alors que nous étions ici même, paraissaient définitivement hors jeu dans un pays tel que la France.

Le jouet semblait se trouver dans une situation définitivement difficile. Or il investit à nouveau et maintenant exporte.

Il y a quelques années, on croyait que l'ameublement était condamné. Aujourd'hui, il connaît une croissance soutenue.

La machine-outil, dont certains pensent encore qu'elle est agonisante, compte aujourd'hui 150 entreprises, réalise 7 milliards de chiffre d'affaires, affiche un carnet de commandes à l'exportation qui, pour les premiers mois de 1989, a augmenté de 48 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ces chiffres sont significatifs et je me devais de les faire connaître.

La guérison n'est certes pas encore acquise. Elle est encore loin, mais la convalescence est bien engagée, et pourquoi ne pas le constater ?

D'autres exemples de ce dynamisme peuvent être cités : le redressement spectaculaire des comptes des constructeurs automobiles, même si, comme cela a été souligné, la capacité de compétitivité internationale de ce secteur n'est pas assurée ; le ferroviaire maintient son excédent à 3 milliards de francs et affiche des succès retentissants avec notre T.G.V. français, lequel s'implante sur le marché espagnol et sur le Transmanche, et qui circulera dans quelques années entre Paris, Bruxelles et Amsterdam.

Sans prétendre le moins du monde être exhaustif, je voudrais également citer, parmi les points forts que l'on ne mentionne pas assez, le secteur du prêt-à-porter qui affirme ses succès à l'exportation, y compris en Extrême-Orient, notamment au Japon, et celui de l'ingénierie, qui maintient ses succès partout dans le monde.

Quels sont, compte tenu de ce diagnostic que presque personne ne conteste, les grands axes de notre politique ?

Notre politique industrielle se résume en une phrase simple car je ne prétends pas ici à l'originalité : préparer l'industrie française à l'échéance de 1993 et aux échéances qui suivront.

Pour ce faire, nous nous sommes fixé cinq objectifs essentiels :

Premièrement, il s'agit de combler notre retard en matière de recherche appliquée ou, pour mieux dire, en matière de recherche industrielle. Nous souffrons depuis des décennies d'une relative indifférence dans un domaine qui fera pourtant toute la différence entre une entreprise compétitive et une entreprise moribonde.

Deuxièmement, il convient d'assurer la présence du secteur public sur la scène internationale.

Nous disposons à cet égard d'une force de frappe économique, concentrée, diversifiée et bien gérée. Nous devons porter le crédit de ce succès aux gestionnaires que nous avons nommés : ce sont de bons industriels, normés à la tête de bonnes industries.

Je voudrais rassurer M. Gantier : nous ne jouerons pas au Monopoly avec ces entreprises, surtout pas contre l'avis de leurs dirigeants.

Mais l'Etat actionnaire a le devoir de faire en sorte que cet élément de notre patrimoine ne devienne pas obsolète. Nous avons le devoir de maintenir l'indépendance de ces industries - c'est un élément essentiel de notre indépendance nationale. Le monde économique est aujourd'hui devenu dangereux. Nous sommes parvenus à éviter les principaux écueils car tous les projets de développement ont été financés ; les réalisations sont nombreuses et impressionnantes. Mais, et je suis d'accord avec tous les orateurs qui se sont exprimés sur ce point, il faut veiller à ne pas prendre de retard par rapport aux grands groupes étrangers qui, eux, disposent de moyens propres considérables : voyez Siemens, voyez Daimler-Benz - M.B.B., Philips et, surtout, les Américains et les Japonais ! Nous n'avons pas ici le temps d'entrer dans le détail des capitaux qui seraient nécessaires. Il serait cependant aisé d'évaluer le montant souhaitable en comparant les ratios de nos entreprises publiques et ceux des autres entreprises du même secteur présentes sur la scène internationale.

Je partage les préoccupations exprimées par M. Roger Machart et quelques-uns de ses collègues. Des pistes ont été tracées, et nous devons les explorer sans perdre trop de temps. J'ai écouté avec le plus grand intérêt, n'en doutez pas, tout ce qui a été dit sur cette nécessité.

Troisièmement, il faut conforter la place prise aujourd'hui par les P.M.I. dans le paysage industriel. C'est une priorité que j'aurais pu nommer en premier car elle occupe une place, tout à fait spécifique dans mon département, et elle est particulièrement chère à mon cœur.

Nos P.M.I. sont trop petites, trop pauvres et trop vulnérables. C'est vrai dans la mécanique, mais ça l'est aussi ailleurs. Aujourd'hui, se battre pour le développement des P.M.I., c'est se battre pour l'investissement et c'est combattre le chômage : 80 p. 100 des emplois créés en France cette année l'ont été par des P.M.I.

Quatrièmement, l'environnement doit être pris en compte. Ce n'est pas uniquement une contrainte pour les entreprises : c'est aussi une source d'activités nouvelles, un rebond pour l'industrie. Cette préoccupation suscitera de nouveaux processus de fabrication, de nouveaux métiers, de nouvelles richesses : les pots catalytiques en offrent un exemple saisissant, tout comme les substituts aux chloro-fluoro-carbones, les célèbres et, dit-on, malfaisants C.F.C. Voilà deux exemples de développement dont la création a été soutenue par mon ministère dans le cadre des grands programmes technologiques.

Cinquièmement, enfin, il faut miser plus intelligemment sur les ressources humaines. J'ai écouté ce qu'ont dit sur ce point M. Lillardon et M. Lefort. Des événements récents ont sans aucun doute prouvé la nécessité d'une modification des relations sociales dans l'entreprise : les systèmes archaïques, sclérosés - ils se sclérosent vite - ne peuvent plus fonctionner et leur modernisation négociée s'impose. J'en appelle à l'imagination et à la bonne volonté de tous pour la susciter.

Une meilleure gestion des ressources humaines suppose aussi une amélioration de la formation initiale et continue des hommes et une meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande, constamment changeante, des entreprises. Notre pays souffre d'un manque affligeant d'ingénieurs. Chaque année 14 600 ingénieurs sont formés en France, contre 20 000 en Grande-Bretagne et 28 000 en R.F.A.

J'ai demandé, pour ma part, aux quatre écoles des Mines qui dépendent de mon ministère d'élargir dès l'année prochaine les promotions et de mettre en place, là où il n'en existe pas, des dispositifs de formation continue d'ingénieurs à partir du niveau de technicien supérieur.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Nous nous heurtons, bien sûr, à des rigidités budgétaires, mais elles ont été assouplies cette année puisque nous avons obtenu des postes supplémentaires, une quinzaine, pour les écoles. Cependant, il faut bien le reconnaître, des rigidités psychologiques, encore plus difficiles à surmonter, se font encore sentir.

J'en viens, maintenant, aux méthodes et aux moyens de cette politique. Nous commençons à les affiner.

Je me bornerai à trois thèmes.

En premier lieu, nous avons appris à mieux aider au développement de l'innovation dans les entreprises. Nous savons maintenant comment apporter aux P.M.I. des soutiens plus efficaces, plus souples, plus rapides, grâce à l'ANVAR, dont on a dit ici beaucoup de bien - appréciation positive que je partage pleinement - et grâce aussi à quelques aides simples à la diffusion des techniques.

En 1990, trois nouvelles orientations seront fixées à l'ANVAR : l'Agence facilitera désormais l'accès des P.M.I. aux programmes européens, et le fait que son président, M. Guillaume, soit aussi le responsable français d'Eurêka nous aidera sans aucun doute dans cette tâche ; elle portera une attention particulière aux secteurs où s'impose un effort technologique important, tels que le textile et la machine-outil ; elle apportera également, et cela est peut-être plus nouveau, son appui à cette catégorie d'entreprises que j'appellerai les « grandes moyennes ». Par leur développement technologique, les entreprises de cette taille peuvent jouer un rôle majeur dans l'amélioration de notre commerce extérieur.

Pour assurer une meilleure diffusion auprès des petites entreprises, l'Etat s'appuiera sur des agences, telles que l'APRODI et l'ADEPA, qui portent un nom barbare mais qui

ont fait preuve d'une souplesse de fonctionnement, d'une connaissance du terrain, d'une proximité aux hommes et aux choses, bien entendu avec le concours des services extérieurs de mon ministère, qui les qualifient pour remplir cette tâche.

Le programme LOGIC, qui a déjà été cité par MM. les rapporteurs, favorise la diffusion des progiciels. Le nombre de dossiers retenus a doublé en 1989, ce qui est tout de même la preuve que les choses avancent. En 1990, nous aurons les moyens nécessaires pour que ce programme LOGIC soit étendu aux dépenses de productique intégrée, ce qui en fera un complément utile du programme MECA, qui a également été cité et qui, depuis quelques années, donne satisfaction à ses bénéficiaires.

Enfin, le programme PUCE soutient l'introduction de la micro-électronique dans les produits. Dans deux cas recensés sur trois, notre intervention a permis de lancer un nouveau produit, et plus de la moitié des entreprises qui ont fait appel à ce programme ont recruté un électronicien pour le mettre en œuvre.

En deuxième lieu, des sous-préfets managers du développement économique local avaient, lorsqu'ils ont été mis en place, suscité ici ou là quelques critiques, quelques réticences.

En un an, ils ont fait la preuve de leur efficacité. La meilleure preuve en est que les industriels et les élus réclament l'installation d'un sous-préfet développeur là où il n'en existe pas et que nous avons, pour notre part, une certaine peine à répondre à toutes les demandes. Aujourd'hui, il en existe soixante-neuf qui, dans leurs différents arrondissements, contribuent à mobiliser très efficacement tous les acteurs du développement industriel. Nous ne leur demandons pas autre chose, nous ne leur demandons pas d'intervenir directement, mais de susciter et de mettre en synergie les bonnes volontés. Pour 1990, ils disposeront chacun d'une enveloppe de 400 000 francs, qui n'est naturellement pas destinée à renforcer les fonds propres des entreprises, mais bien plutôt à susciter des études et à donner la pichenette qui permet parfois à des projets de démarrer.

En troisième lieu, le renouveau du service public sera appliqué aux équipes qui sont les nôtres et qui ont été, il faut bien le dire, un peu malmenées au cours de la période précédente.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de mon ministère, ce renouveau signifie d'abord une meilleure répartition des effectifs, et je crois là répondre au souci qui a été exprimé en particulier par M. Billardon.

La priorité est donnée, par rapport à l'administration centrale, aux régions, parce que c'est là que s'exercent, pour l'essentiel, les activités techniques du ministère et que doit être menée la politique de développement économique local.

Le renouveau du service public implique aussi de meilleures relations de travail : chaque agent du ministère bénéficiera désormais d'un entretien annuel avec son supérieur hiérarchique, lui permettant d'actualiser son plan de formation et de carrière. C'est une réforme bien modeste et, pour ceux qui connaissent l'entreprise, ce devrait être à peine une nouveauté. Mais cela n'existait pas. Aussi souhaitons-nous beaucoup former tous les cadres à ce type d'entretien, ce qui ne va, semble-t-il, pas de soi. Nous avons organisé des stages pour favoriser cette mutation vers une gestion plus moderne et plus personnalisée, plus humanisée, des ressources humaines.

Ce préambule un peu long dit bien la réalité industrielle dans laquelle s'inscrit notre budget pour 1990, que j'ai maintenant l'honneur de vous présenter.

Il s'agit d'un budget offensif - c'est une relance, comme l'a dit M. le rapporteur de la commission des finances. Il est le meilleur possible.

Monsieur Borotra, vous avez certainement lu le cardinal de Retz et vous savez que gouverner, c'est choisir entre le bon et le meilleur, le mauvais et le pire. Le pire, hélas ! ne remonte pas très loin, puisqu'il remonte à trois ans.

M. Franck Borotra. Ce n'est pas la meilleure de ses maximes !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Vous avez émis, ainsi que M. Gantier, des appréciations sur ma personne qui étaient positives et je vous en remercie, ainsi que sur mon budget qui, vous l'avez dit, va

dans le bon sens. Je regrette cependant que vos appréciations ne se traduisent pas dans vos votes. A chacun ses contradictions ! (Sourires.)

M. François Hollande. C'est le moteur de l'histoire !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Mesuré en autorisations de programme et en dépenses ordinaires, le budget s'élève à 17,5 milliards de francs. L'augmentation est de plus d'un milliard par rapport au budget de l'année dernière, soit 6,5 p. 100. M. Mas vous a indiqué le détail des nomenclatures budgétaires qui permettent de dégager ces chiffres, et je n'y reviendrai pas.

Pour ma part, je voudrais distinguer plusieurs grandes masses.

Les constantes, vous les connaissez. M. Mas, avec un peu plus de pessimisme que moi, les a appelées des « rigidités ». Tenons-nous en au mot de « constantes ».

Ce sont des engagements importants, mais stables, sur les Charbonnages et les chantiers navals notamment.

Pour les Charbonnages, le total reste inchangé à 7 milliards de francs.

Pour les chantiers navals, les autorisations de programme passent de 1,5 milliard de francs, en tenant compte du collectif de 1988, à 955 millions de francs. C'est un début de réduction de ces lourdes dépenses - un tout petit début, je l'avoue.

Je voudrais insister maintenant sur la part offensive de ce budget, c'est-à-dire sur les marges de manœuvre nouvelles que nous nous sommes données pour répondre plus efficacement à la réalité industrielle.

La première des priorités - l'ordre dans lequel je vais les énoncer n'est pas innocent - est la recherche industrielle.

Elle se traduit par une augmentation massive des crédits du chapitre « Développement de la recherche industrielle et innovation ». Ces crédits augmentent de 450 millions de francs, soit 46 p. 100 de plus par rapport à l'année dernière. Ils atteignent ainsi près de 1,7 milliard de francs. En deux ans, ils auront largement plus que doublé.

Ce montant permettra de financer l'ANVAR à hauteur de 845 millions de francs, soit une augmentation de près de 9 p. 100, et l'aide à la diffusion des techniques : 200 millions de francs serviront aux procédures PUMA et LOGIC, ainsi qu'à l'abondement des centres techniques, comme l'ont demandé les différents orateurs.

Il financera également les grands programmes à hauteur de 643 millions de francs. Sur ce total, 300 millions sont réservés aux programmes relevant de la filière électronique.

En tenant compte des crédits « filière électronique » inscrits au budget annexe des P. et T. mais gérés par mon département, les programmes JESSI et T.V.H.D. - télévision à haute définition - bénéficieront chacun de 240 millions. L'effort est continu, croissant et, financièrement, nous n'aurons pas de difficultés pour suivre le développement de ces deux programmes, dont je n'ai pas besoin de souligner le caractère stratégique.

En outre, 120 millions de francs iront à Eurêka et 223 millions aux « grands projets innovants », sur lesquels je voudrais m'arrêter un instant puisque, depuis l'année dernière, c'est une des nouveautés les plus intéressantes du budget du ministère de l'industrie.

Il s'agit pour l'Etat de mener une action volontariste qui privilégie des orientations stratégiques pour la France de demain. Nous avons retenu à ce titre, pour 1989, trois très vastes domaines dont nous pensons qu'ils sont décisifs : la technologie des nouveaux matériaux, les produits de base pour la pharmacie, le moteur « propre » et, dans la sidérurgie, la coulée en brames minces. Pour 1990, deux thèmes complémentaires seront retenus : le T.G.V. de nouvelle génération et l'environnement.

En 1989, dix-sept dossiers ont été sélectionnés, correspondant à un effort total de 500 millions de francs, dont 150 millions à la charge de l'Etat. Je souligne à ce propos, car l'année dernière j'avais relevé une préoccupation exprimée lors de l'examen de mon budget, que nous avons pris soin d'établir entre le ministère de la recherche et le ministère de l'industrie une étroite collaboration. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de redondance. Les comités d'expertise des deux ministères sont présidés par la même personne - M. Manoil - et vont progressivement être fusionnés, l'opé-

ration se terminant sûrement dans le courant de l'année prochaine. Nous aurons donc rapproché plus efficacement encore la gestion des « sauts technologiques » du ministère de la recherche et celle des « grands projets innovants » de mon ministère. Dans la pratique, nous allons les copiloter.

L'amélioration du crédit d'impôt recherche vient s'ajouter à cet ensemble de mesures. Le crédit d'impôt recherche constituait déjà une dépense fiscale de près de 2,5 milliards de francs, qui s'ajoute aux dépenses budgétaires pour la recherche. Son amélioration va représenter quelques centaines de millions de plus.

La seconde priorité de mon budget, c'est que j'appellerai, avec M. Roger Machart, l'environnement de l'entreprise.

Nous poursuivons un effort qui porte notamment sur les normes et la qualité, et sur la fiscalité.

Sur les normes et la qualité, un travail méconnu, mais très persévérant, capillaire est accompli. Nos crédits destinés à l'appuyer auront augmenté de près de 44 p. 100 en deux ans. Et après le bond effectué cette année, la progression sera pour 1990 de plus de 13 p. 100. Il s'agit pour mon ministère d'accompagner l'effort des entreprises, car ce sont elles, ensemble, qui font le travail, mais nous avons le devoir d'aider à cette tâche, parce que c'est un critère de compétitivité extrêmement important dans la perspective du marché unique européen et sur tous les marchés internationaux.

En outre, je me félicite que vous ayez étendu le bénéfice du crédit d'impôt aux dépenses engagées par les entreprises pour développer leur effort de normalisation.

Plusieurs orateurs en ont indiqué le mécanisme, et pour ma part, je suis très favorable à tout ce qui permettrait de l'étendre et de le perfectionner. C'est un moyen très diffusé, c'est un moyen non contraignant puisqu'il est piloté par l'aval et c'est un produit qui, par rapport à son coût, a une efficacité considérable. Du reste, sur la fiscalité, pour en terminer sur ce point, vous avez déjà adopté en première lecture plusieurs mesures qui, outre l'amélioration très sensible qu'elles apporteront aux chefs d'entreprise en ce qui concerne les modalités de calcul et d'assiette du crédit d'impôt recherche, joueront un rôle très significatif dans la vie des entreprises. Il s'agit de la baisse de l'impôt sur les sociétés, mais aussi et peut-être surtout - et cela a été remarqué - de la baisse du plafond de la taxe professionnelle à 4 p. 100 de la valeur ajoutée. C'est une excellente nouvelle qui sera particulièrement appréciée par les secteurs de main-d'œuvre comme le textile et la chaussure.

Je regrette, bien sûr, que toutes les mesures concernant l'aide fiscale ou financière aux P.M.I., en ce qui concerne en particulier l'épargne de proximité, ne soient pas encore entrées en application, mais nous y veillerons. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de rénover et de ranimer une agence qui rend de très grands services, c'est l'Agence nationale pour la création et, dorénavant, pour le développement des entreprises à l'ANCDE.

Troisième priorité, les P.M.I. et le développement économique local. Beaucoup de choses ont été dites sur ce thème, mais je voudrais confirmer les orientations que j'avais engagées l'année dernière. Une grande partie des crédits de recherche industrielle vont aux P.M.I., et je ne voudrais pas me rendre coupable de redondance sur ce point, mais il faut bien comprendre qu'une très grande partie de notre effort en matière d'innovation industrielle va vers ces entreprises, sauf en ce qui concerne, bien sûr, les grands programmes électroniques que j'ai indiqués. Dans ce domaine, c'est l'ANVAR qui est notre outil.

Nous consacrerons par ailleurs près de 400 millions à des actions déconcentrées, gérées au plus près des entreprises qui sont, dans beaucoup de cas, régionalisées, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans les contrats de plans librement négociés par les régions avec l'Etat. Nos outils sont les FRAC, les plans et opérations productiques, l'aide au recrutement des cadres et au transfert de technologie. Il y a là toute une panoplie de mesures qui peuvent paraître très complexes, mais je dois reconnaître par expérience que, d'une part, les entreprises s'y retrouvent et que, d'autre part, chacune correspond à un besoin très particulier dans un monde d'entreprises qui, vous le savez, est très atomisé.

Quatrième priorité, l'énergie, sur laquelle je voudrais m'arrêter quelques instants. D'une part, nous devons l'économiser, de l'autre, nous avons à réorienter notre effort dans le domaine qui caractérise la France, l'effort nucléaire.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Absolument !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. D'abord la consommation d'énergie a redémarré. Il faut à la fois s'en féliciter et s'en affliger ; s'en féliciter parce que cela prouve qu'en profondeur, l'économie française a redémarré, s'en affliger parce que cela veut dire que notre facture énergétique a recommencé à croître, et nul doute qu'elle aura en 1989 crû par rapport à 1988. Il faut donc mettre à nouveau très fermement l'accent sur les économies d'énergie. C'est une question de budget, bien sûr, mais c'est aussi une question de mentalité et, partout où nous sommes, il faut que nous nous efforcions de remettre à nouveau dans les esprits cette idée que l'énergie est une substance coûteuse et polluante - l'énergie la moins polluante, c'est celle qu'on ne consomme pas !... - et que nous avons tous un devoir dans ce domaine.

En tout cas, le Gouvernement a doté de 40 millions de francs supplémentaires l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, ce qui porte ses crédits à près de 290 millions de francs. En outre, le Parlement a adopté une disposition fiscale que je considère importante encourageant l'isolation thermique des immeubles.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Absolument !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Ce sont là, me semble-t-il, deux signaux que nous adressons aux consommateurs d'énergie.

Le secteur nucléaire. Il me paraît nécessaire de souligner que le bilan du programme nucléaire français est favorable. Il est positif. Alors que nous ne disposons que de peu de ressources énergétiques nationales, nous avons atteint cette année un taux d'indépendance énergétique de près de 50 p. 100 et nous avons divisé par dix en dix ans les polluants - SO² - ou gaz à effet de serre émis pour chaque kilowatt-heure produit.

Notre bilan se compare très avantageusement sur ce point à ceux de nos voisins, et notamment à celui des Allemands.

Le prix de l'électricité en France est l'un des plus bas d'Europe. Nous en avons administré la preuve avec la réalisation du projet de Pechiney à Dunkerque.

Mais les perspectives restent incertaines. Le redémarrage du nucléaire interviendra un jour ou l'autre. Cela m'a été confirmé par le secrétaire d'Etat à l'énergie américain, il n'y a pas longtemps. Pourtant, depuis dix ans, aucune centrale nucléaire n'a été construite aux Etats-Unis. Mais ce redémarrage n'est pas pour tout de suite.

La première priorité à laquelle nous avons à veiller est donc le maintien d'une exigence absolue en matière de sûreté. Sur ce point, notre bilan est très satisfaisant. Mais la plus grande vigilance continue de s'imposer. C'est la mission qui est confiée au sein de mon ministère au service central de sûreté des installations nucléaires. C'est ce service qui donne à E.D.F. ou au C.E.A. non seulement les feux verts de démarrage, mais aussi les feux rouges dès qu'il y a un doute, même léger, sur la sûreté. N'oublions pas que c'est le ministère de l'industrie qui a demandé l'arrêt de la centrale de Creys-Malville pendant vingt mois.

Dans le même esprit, nous devons prendre en compte les exigences de plus en plus pressantes de nos concitoyens à la transparence des décisions et de l'information diffusée sur le nucléaire. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives, que nous devons poursuivre, en développant le rôle des commissions locales d'information, en particulier dans les régions où se poursuivent des travaux géologiques - ils ne sont pour l'instant que géologiques - préparatoires à l'installation au début du prochain millénaire de sites d'enfouissement des déchets nucléaires à très longue durée de radioactivité.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. En dehors de la sûreté qui est, bien entendu, essentielle, quelles sont les orientations du C.E.A. civil ?

M. Hubert Curien et moi-même considérons que, compte tenu de l'évolution du programme électronucléaire, qui, sans aucun doute, se ralentit, les dépenses nucléaires civiles doivent pouvoir être stabilisées. Il me paraît normal et de saine gestion que, lorsqu'une entreprise voit son activité réduite,

ses moyens soient redéployés. Mais redéploiement ne veut pas dire bouleversement. Rien ne serait plus pernicieux que de vouloir imposer, malgré lui, au C.E.A., une réforme qui n'aurait pour résultat que de décourager ses équipes. Car le C.E.A. est un immense centre de recherches, une usine d'hommes et c'est dans la qualité de ces hommes, dans leur motivation et leur volonté de travailler, que réside son efficacité.

La réduction des dotations budgétaires représente un exemple de bonne gestion. Ces dotations s'établiront pour mon seul ministère à 3,295 milliards de francs, contre 3,471 milliards de francs en 1989. Nous estimons qu'une bonne partie de cette réduction doit pouvoir être compensée par les ressources qui proviendront des contrats ou des filiales que le C.E.A. a réussi à susciter. Une telle réduction n'est donc que la rémunération d'un succès et je crois pouvoir dire que les équipes du C.E.A. admettent ce très léger réaménagement d'une manière positive.

A quels travaux le C.E.A. doit-il maintenant s'atteler ?

Il faut travailler sur les réacteurs du futur, parce qu'il y aura sûrement un futur en matière nucléaire, et il faut que les chercheurs du commissariat assurent une veille technologique aussi ouverte que possible, et sur leurs propres laboratoires et sur ce qui se passe à l'étranger.

Il faut assurer la relève d'Eurodif en développant le programme de séparation isotopique par laser.

Il faut poursuivre les études : sur la décontamination des sites - l'industrie nucléaire est maintenant ancienne, et des centrales devront être démantelées -, sur l'enrobage des déchets et sur le comportement des barrières géologiques qui seront susceptibles de permettre - beaucoup plus tard, c'est-à-dire d'ici à une vingtaine d'années, le stockage de très longue durée.

Et comme la politique que j'essaie de mener vis-à-vis de ces grandes entités est une politique contractuelle, nous allons, dans quelques mois, conclure avec le C.E.A. un contrat d'objectifs qui fixera pour les uns et pour les autres les droits et les devoirs.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. De toute manière, nous aurons dans quelques semaines l'occasion de débattre dans cet hémicycle l'ensemble des options de notre politique énergétique et nous pourrions examiner toutes ces questions avec plus de détails.

En conclusion, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le budget ainsi défini est le reflet de notre politique. L'Etat ne peut tout faire, mais il ne peut pas davantage ne rien faire.

Après les interventions massives dues à la crise - et dont toutes, d'ailleurs, n'ont pas été négatives, très loin de là - considérer que l'Etat aujourd'hui doit alléger son rôle n'est qu'un juste retour du balancier. Mais considérer en revanche que l'industrie a tout à gagner d'une quasi-absence de l'Etat, ce serait à la fois un jeu de l'esprit, une absurdité ou même une supercherie. D'ailleurs, je suis bien sûr que personne n'y songe.

Quel Etat industrialisé peut en effet affirmer qu'il laisse son industrie aller au gré des seuls vents du marché et de la prétendue libre concurrence ? Cet Etat-là, je ne l'ai jamais vu ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Très juste !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Le corps de notre action, c'est l'entreprise, ou plutôt ce sont les entreprises. Je crois qu'il ne faut plus de grands schémas d'intervention, mais une démultiplication d'actions très diversifiées, rapidement adoptables et au plus près du terrain.

Et puis maintenant, à l'horizon maintenant très proche de notre action, il y a l'Europe.

Cette Europe, nous la voyons bouger, craquer, se dilater et se transformer de toutes parts. L'écrivain tchèque Milan Kundera a écrit dans l'un de ses romans que la plupart du temps, les événements historiques s'imitent les uns les autres et sans talent, et qu'au rythme accéléré que connaît notre histoire, un événement fait immédiatement oublier l'autre et du jour au lendemain. Il semble qu'à l'Est, à Leipzig, à Berlin, à Buda-

pest, à Varsovie, les événements se succèdent et s'imitent, et non sans talent. Sachons à l'Ouest faire en sorte qu'ils ne puissent être oubliés.

Aux bouleversements dont nous sommes témoins, nous avons une réponse immédiate à apporter, celle d'une communauté industrielle forte qui permettra d'affirmer ses changements et dans laquelle nous jouerons notre rôle plein. En achevant le marché unique, les douze pays partenaires s'approprient à faire de leur communauté une puissance compétitive dans l'environnement mondial des années 1990. Soyez-en sûrs, j'ai beaucoup voyagé, les pays extérieurs à la Communauté ne s'y trompent pas : ils nous considèrent aujourd'hui comme un partenaire majeur.

Au cours de la présidence française qui va s'achever, nous avons tendu à renforcer la cause de la France. Le 30 octobre dernier, nous avons accompli un pas supplémentaire dans la constitution du marché unique de l'énergie et vers la libéralisation des échanges d'électricité. Nos voisins allemands ont consenti à faire un premier pas, mais un pas très important dans cette voie qui ouvre à nos exportations d'électricité déjà très importantes des perspectives d'augmentation que je crois très prometteuses.

Nous avons renforcé aussi, au cours de ce conseil des ministres de l'industrie, les programmes européens de recherche et l'association des P.M.I. à ces programmes. Au cours d'un prochain conseil, nous pourrions mettre en œuvre un programme d'aides à certaines industries qui, partout en Europe, en tout cas en Europe moyenne et en Europe du Sud, souffrent, et je pense à l'industrie textile. Nous avons cherché à mettre en place, et nous avons en partie réussi, un cadre cohérent qui garantit la qualité des relations commerciales entre l'Europe communautaire et les autres pôles économiques, et cela dans la sauvegarde de nos intérêts. Je pense à nouveau à notre souci commun des industries textiles et aussi à la régulation de nos échanges avec le Japon qui constitue l'un des problèmes les plus importants que nous avons devant nous, en particulier dans le domaine automobile. Pour chacune de nos entreprises, l'Europe, c'est une mise à niveau technologique, c'est à la fois une chance, mais aussi une exigence de compétitivité sans cesse renouvelée.

Pour les douze pays partenaires, l'Europe, c'est la réalisation d'un espace économique commun, d'une communauté puissante, exemplaire, mais aussi solidaire dans toutes ses composantes, y compris, bien sûr, la composante sociale. Je souhaite que chacune de nos entreprises soit un vecteur majeur de cette réalisation et de cette politique communautaire et cela dans son intérêt et dans le nôtre à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je vous rappelle la règle : j'appellerai les orateurs de chaque groupe par période de quinze minutes, chaque orateur disposant de deux minutes pour poser sa question. Je vous demande donc, dans toute la mesure du possible, d'être bref et concis.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Monsieur le ministre, depuis des années, l'avenir de l'institut national de recherche en chimie appliquée, l'IRCHA, situé dans l'Essonne, est incertain. Incertain sur le plan du financement qui fait l'objet chaque année de négociations difficiles avec les différents ministères concernés, l'industrie, l'environnement et la recherche, et ce malgré la satisfaction qu'engendrent les prestations fournies ; incertain au plan des missions qui sont confiées à cet institut et, plus largement, de sa place dans l'appareil de recherche appliquée de l'État.

Ces incertitudes ont encore été accentuées par la politique de privatisation engagée en 1987, ainsi que par le licenciement, à l'époque, de 40 p. 100 des effectifs.

Malgré la précarité de la situation, les personnels de cet établissement ont toujours cru en l'avenir et agi pour le développement de leur établissement. Certaines organisations syndicales - et plus largement le personnel - ont même remis aux pouvoirs publics différents projets élaborés pour redynamiser leur activité et ancrer définitivement cet établissement dans le dispositif de recherche français, en lui donnant une spécificité, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'aide au tissu de P.M.E.-P.M.I. dans les secteurs de la

chimie et des matériaux. L'action de ces personnels a d'ailleurs été soutenue par de très nombreux parlementaires ou élus locaux.

Conscient de la précarité dans laquelle vit cet institut, vous avez vous-même demandé à M. Balaceanu un rapport sur l'avenir de cet établissement. Ce rapport mettait en valeur l'utilité des activités de cet institut et dessinait des perspectives qui, pour pouvoir être exploitées, nécessitent que l'IRCHA dispose du temps nécessaire, des moyens financiers ainsi que des équipes prêtes à se mobiliser pour assurer l'avenir des activités et du site. Hier d'ailleurs, lors de l'examen du budget de l'environnement, notre groupe a souhaité que soient prises sur la réserve parlementaire les sommes permettant la poursuite de l'activité de cet établissement.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande quelle suite vous entendez donner au rapport que vous avez demandé à M. Balaceanu.

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Il est tout à fait exact, monsieur le député, que de demi-mesures en hésitations, l'IRCHA se trouve aujourd'hui dans une situation précaire de quasi-déshérence, dont, vous l'avez rappelé, nous avons hérité.

Devant une situation aussi confuse et incertaine, notre première tâche était d'essayer de dresser un diagnostic. Comme vous l'avez rappelé, nous avons demandé à M. Balaceanu, qui est l'ancien président de l'Institut français du pétrole, de nous faire part de ses réflexions.

Son rapport a été nuancé.

Il a reconnu que la qualité des équipes ne pouvait être contestée et que, dans un certain nombre de domaines, l'environnement par exemple, l'IRCHA pouvait jouer un rôle.

Il a constaté, hélas ! - mais il fallait bien le constater - que le fonds de commerce de l'IRCHA était en train de s'effiloche, pour ne pas dire disparaître.

Il a relevé que l'IRCHA était aujourd'hui un patchwork, si je puis dire, dans lequel se retrouvait toute une série d'équipes, de spécialités dont certaines n'atteignaient pas, et de très loin, la taille critique, et qu'un effort de rationalisation et de reconcentration sur certains objectifs clairs était nécessaire.

Je vous remercie d'avoir veillé à donner à l'IRCHA les moyens de continuer à fonctionner pendant quelques mois. C'était une condition évidente de la survie de l'établissement.

Nous allons d'abord prendre un certain nombre de mesures d'urgence.

Dans les jours qui viennent, seront nommés un conseil d'administration, un président et un directeur général. C'était la moindre des choses. Aucun établissement ne peut vivre sans un minimum de direction à sa tête. La chose va être faite.

M. Balaceanu a été chargé de prolonger sa mission exploratoire. Ce n'est pas une mission de liquidation, mais ce n'est pas non plus une mission de maintien inconditionnel en l'état de l'établissement ; c'est, au sens le plus rigoureux du terme, une mission d'analyse qui va probablement nous conduire à recentrer les activités de l'IRCHA sur un petit nombre de secteurs mais dont certains peuvent grossir. Nous parlons tout à l'heure de l'environnement. Il est à une taille critique ; il faudra peut-être le renforcer, l'étoffer, mais je ne veux pas anticiper sur les conclusions de la mission que nous avons confiée à M. Balaceanu.

Le fonctionnement actuel de l'établissement est assuré. Une direction sera mise en place. Les conditions sont maintenant réunies non pas pour une relance, mais en tout cas pour un maintien renforcé, je l'espère, de cet institut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Carton.

M. Bernard Carton. Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion d'appeler plusieurs fois votre attention sur la situation du textile, en particulier à Roubaix-Tourcoing. Vous connaissez les chiffres - je ne les rappellerai pas - ainsi que le volume des suppressions d'emplois qui sont annoncées pour les mois qui viennent.

Face à une situation où le chômage dépasse aujourd'hui 25 p. 100, j'ai plaidé auprès de vous et de votre collègue M. Chêrèque pour une nécessaire reconversion industrielle de ce secteur et une active et forte intervention de formation et de requalification. Ce sont ces deux questions qui sont actuellement au centre des discussions avec le Premier ministre et de la rencontre qui est prévue pour la semaine prochaine.

Permettez-moi plutôt aujourd'hui de vous demander comment vous voyez l'avenir de l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing et quels moyens vous comptez mettre en œuvre.

L'industrie textile reste une activité dominante dans notre région et nous ne pouvons accepter sa disparition dans un secteur industriel où elle créait de nombreux emplois induits dans les domaines de la mode, de l'imprimerie, du commerce et de l'informatique.

L'industrie textile est rentable. Les bulletins de bonne santé de la profession l'attestent.

Ce qui pèse encore aujourd'hui sur l'industrie textile régionale, c'est son retard dans sa modernisation. Même si le plan textile de Pierre Mauroy avait été un grand élément au cours de la période 1981-1985, on s'aperçoit aujourd'hui du retard par rapport aux concurrents européens. Un vigoureux effort de modernisation s'impose. A l'image du plan textile belge, dont on connaît le succès, des mesures de bonification d'intérêt pourraient être mises en place, mais elles seules ne peuvent suffire.

Monsieur le ministre, au-delà des mesures déjà prises dans le plan de décembre dernier, en particulier par la nomination d'un délégué textile dans le Nord-Pas-de-Calais, je souhaite connaître vos intentions dans trois domaines.

Quelle aide à la modernisation de l'industrie textile envisagez-vous ?

Comment réaliser à Roubaix-Tourcoing un véritable pôle de création textile à partir des réseaux d'appui existants ? Je pense au centre d'art et d'industrie à Tourcoing, à l'E.N.S.E.T. à Roubaix, au lycée textile et d'arts appliqués, au département de commercialisation.

Quel appui comptez-vous apporter à la recherche, qui est certainement l'un des points les plus importants, en particulier pour le développement de nouveaux créneaux, comme le textile technique, les revêtements de route, les bâtiments, l'aéronautique ? Notre assemblée n'a malheureusement pas retenu l'extension des crédits d'impôt pour la création textile. Quels moyens de substitution envisagez-vous pour favoriser la création textile qui sera sans doute la plus sûre pour l'avenir du textile à Roubaix-Tourcoing ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir une nouvelle fois appelé notre attention sur ce problème qui affecte beaucoup de régions de France, mais qui, je le reconnais, est particulièrement dramatique pour le Nord-Pas-de-Calais, notamment sur le versant qui jouxte la frontière belge.

Néanmoins, je suis pour ma part convaincu - je le dis et je souhaite que ce soit répété - que l'industrie du textile habilement n'est pas, et à aucun degré, une industrie agonisante. La France, pays industrialisé, à coûts de production élevés, est un pays qui peut maintenir et faire prospérer une industrie du textile habilement. Si l'on en doutait, il suffirait de se reporter à l'exemple des grands pays qui nous font concurrence, l'Angleterre, l'Allemagne, et même l'Italie, qui, avec des coûts au moins aussi élevés que les nôtres, ont réussi, à force d'investissements, à force d'ingéniosité, à force de matière grise, à maintenir cette industrie en activité et à la moderniser.

M. Bruno Durieux. Très juste !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je n'insisterai pas, parce que M. Chêrèque aura certainement l'occasion de le faire un peu plus tard, sur l'aspect social de la reconversion, qui est très important, parce que la modernisation de cette industrie ne se fera évidemment pas, hélas ! sans sacrifice.

Je voudrais, comme vous me l'avez demandé d'ailleurs, insister sur les aspects relatifs à la modernisation de cette industrie.

Bien entendu, les crédits budgétaires sont importants, mais il ne suffit pas d'avoir des crédits. La modernisation des mentalités, les regroupements, la mise en place d'équipes peut-être plus performantes à tous les degrés, la formation des salariés et peut-être même des dirigeants, sont des aspects non négligeables. C'est une tâche que nous avons confiée à M. Dupeyron.

Sur le plan budgétaire, nous sommes vraiment décidés à consentir un effort financier exceptionnel, à la mesure du drame exceptionnel que ces régions vivent. Nous allons donc mobiliser des moyens importants. Je sais que le Premier ministre sera saisi prochainement de cette question. Je ne veux pas anticiper sur ce qu'il dira. Je peux cependant vous dire d'ores et déjà qu'un effort particulier sera fait en faveur de la recherche développement dans l'industrie de l'habillement. Nous affecterons globalement à cette action 60 millions de francs. Nous avons demandé à cet effet la mise en place d'un programme communautaire qui, comme je le disais il y a un instant, sera discuté avec mes collègues à Bruxelles, la semaine prochaine. Soyez assurés qu'avec mes collègues belges, portugais, espagnols, grecs, nous serons très fermes.

En outre, 10 millions de francs seront affectés à des actions d'incitation à l'acquisition de logiciels de C.A.O. par les entreprises.

Enfin, le plan productique régional, qui est, je l'ai dit, décisif pour la modernisation des moyens de production des entreprises sera renforcé. J'ai décidé de débloquer 5 millions de francs supplémentaires en 1990 qui viendront s'ajouter à la dotation annuelle moyenne de 26 millions de francs, déjà inscrite dans le contrat de plan Etat-région. Nous disposons, je l'ai dit en présentant mon budget, de toute une batterie de procédures et de crédits qui ont été renforcés. Nous allouons aux régions qui vous intéressent les crédits qui sont indispensables.

Que tous ceux que cette question intéresse soient persuadés que nous sommes pleinement conscients de sa gravité et que, dans la mesure de nos moyens qui, je le répète, sont suffisants, nous ferons tout pour aider les projets qui nous seront présentés. L'Etat ne peut pas tout faire, mais il aidera ceux qui voudront s'aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le ministre, le débat sur l'énergie, que nous aurons prochainement, nous donnera sans doute l'occasion d'aborder au fond cette question et, donc, de revenir abondamment sur le rapport de notre collègue Brana, qui date du mois de juin 1989, ainsi que sur la note du G.M. Energie du 30 mai 1989, rédigée à l'intention des négociateurs français à Bruxelles et qui, vous le savez, fait grand bruit.

Je me contenterai de dire aujourd'hui, tout en soulignant les éléments positifs, comme vous l'avez fait vous-même, de l'existence d'une industrie nucléaire, qu'il me semble que nous sommes en train de reproduire avec le nucléaire les mêmes erreurs que par le passé avec le charbon en 1914 ou avec le pétrole dans les années 60. En effet, nous cédon à la tentation facile de tout miser sur une seule énergie, bien que l'histoire nous en ait appris à plusieurs reprises les dangers.

Un seul exemple : est-il bien normal qu'aujourd'hui près de 80 p. 100 de l'habitat neuf soit chauffé électriquement ? Je ne développerai pas, mais je crois qu'il faut absolument changer l'orientation, cesser de mettre tous les œufs dans le même panier et affirmer avec force la volonté de mettre en œuvre une politique de diversification qui maintienne les technologies et les savoir-faire, qui permette de recourir à des solutions souples, adaptées aux différents besoins, faisant appel, chaque fois que c'est possible et justifié, aux autres énergies, aux énergies renouvelables, à la cogénération et à toutes les solutions que les formidables acquis techniques de la dernière décennie autorisent.

A ce sujet, je vous indique que mon collègue Eric Raoult...

M. François Hollande. Où est-il ?

M. Richard Cazenave. ... aurait voulu appeler tout particulièrement votre attention sur le dossier de la géothermie concernant les sites de Clichy-sous-Bois et d'Aulnay-sous-Bois, dossier qui inquiète les collectivités locales du fait du désengagement de l'Etat.

Mon intervention portera plus spécialement sur les efforts nécessaires de maîtrise de l'énergie et de la recherche.

Je suis l'élu d'une région qui conduit depuis plusieurs années une politique forte dans ce domaine avec beaucoup de continuité et nous constatons encore aujourd'hui que l'énergie coûte moins cher à économiser qu'à produire - si vous me permettez cette expression - et qu'il subsiste un gisement important d'économie d'énergie. Mon sentiment dans ce domaine est que nos investissements sont encore trop timides, un peu abusés que nous sommes par la relative détente des prix de l'énergie qui a bien arrangé - il faut le dire - les budgets des collectivités et des entreprises ces dernières années, mais qui nous a conduits, me semble-t-il, à baisser dangereusement notre garde.

Il n'y a qu'à voir l'actualité, la sensibilité de notre commerce extérieur à ces questions ainsi que la sensibilité de l'indice des prix à la moindre remontée des coûts de l'énergie, pour comprendre qu'il faut sans tarder reprendre nos efforts.

Le budget pour 1990 marque une amélioration sur ce point, mais reste encore très timide.

Je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, vos intentions réelles sur ce point.

De même, je souhaite appeler votre attention sur les conséquences néfastes que risque d'engendrer la suppression dans le budget de la F.M.E. du poste consacré à la recherche et à l'innovation dans le domaine des matières premières. Alors que les sommes en jeu sont relativement modestes, cette disparition vient lourdement hypothéquer la capacité de recherche de l'industrie française dans un secteur clé. Cette décision, qui supprime toute les mesures d'incitation à la recherche pour les matières premières, risque *de facto* d'interrompre les travaux engagés dans des domaines aussi importants que la substitution de matières premières, l'amélioration des procédés en vue d'économiser des matières premières stratégiques ou encore la suppression de rejets qui, outre les pertes qu'ils occasionnent, sont en général polluants. Certains secteurs de notre industrie sont en effet dépendants de matières premières très pointues et sont donc très fragiles si nos chercheurs ne sont pas encouragés parallèlement à développer des solutions alternatives.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'aimerais savoir également dans quelle mesure il serait possible de revenir sur un choix qui, je l'indique, me paraît regrettable.

M. Franck Borotra. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, permettez-moi de rectifier un des chiffres que vous avez cités. Le pourcentage de pénétration de l'électricité dans l'habitat neuf est de 60 p. 100 et non pas de 80 p. 100. Je ne pense pas qu'il soit utile d'augmenter ce pourcentage. Mais cette rectification n'affecte pas la pertinence de votre propos.

Il faut en effet diversifier nos sources d'énergie. Il faut le faire de deux manières.

En ce qui concerne une énergie donnée, par exemple le pétrole, il faut diversifier nos sources d'approvisionnement. C'est ce que nous faisons. Cela relève d'une élémentaire sécurité : mieux vaut avoir vingt ou vingt-cinq pays fournisseurs de pétrole - c'est le cas actuellement - que d'en avoir un ou deux.

En ce qui concerne la diversification, à laquelle vous êtes fort justement attaché, entre les diverses ressources énergétiques, paradoxalement, l'avènement de l'ère nucléaire a amélioré la diversification.

Voici des chiffres qui sont assez frappants : en 1973, le pétrole représentait 69 p. 100, c'est-à-dire une position dominante, le charbon 15 p. 100, le gaz 7 p. 100, l'hydraulique, 6 p. 100 du bilan énergétique national. En 1988, le nucléaire représente, sur le total de nos sources d'énergie, 27 p. 100 et le pétrole n'en représente plus que 43 p. 100. Comme la consommation du charbon a baissé, on se retrouve aujourd'hui avec une palette, certes dominée par deux grandes sources que sont le pétrole et le nucléaire, mais qui, en définitive, est plutôt satisfaisante.

J'ajoute que la part des énergies renouvelables a doublé, passant de 1 à 2 p. 100 ; ce n'est pas beaucoup, mais si ce mouvement continue, on arrivera peut-être à des chiffres plus significatifs. Il faut tout de même s'y attacher.

Il faut en outre essayer de promouvoir la polyvalence des réseaux, et cela fait aussi partie de la flexibilité. Chaque fois qu'une chaudière peut être alimentée avec du fioul, du charbon et du gaz ou des ordures ménagères, chaque fois qu'un réseau peut utiliser ces trois sources d'énergie alternativement et suivant les circonstances de prix d'approvisionnement, je crois qu'on avance dans le sens que vous souhaitez.

Par ailleurs, vous avez fait allusion à la disparition de la ligne matières premières du budget de recherche de l'A.F.M.E. Je vous avouerai que je l'ai, moi aussi, un peu déploré, mais 13 millions représentent peu de chose par rapport au total des crédits qui sont à la disposition de l'A.F.M.E. Je suis en train, avec mon collègue M. Curien, d'examiner les actions que nous pourrions envisager pour réintroduire l'A.F.M.E. dans ce secteur dans lequel ses performances ont été honorables.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, voilà des années que la Provence se bat pour préserver l'existence des chantiers de construction navale de La Ciotat et de La Seyne menacés par les décisions de Bruxelles et la politique d'abandon industriel des gouvernements qui se sont succédé dans notre pays.

La conscience est vive dans notre région qu'il s'agit d'outils industriels parmi les plus performants d'Europe et qu'il y va du maintien de milliers d'emplois, du développement de toute une région et, du même pas, de l'intérêt national.

Les études les plus récentes indiquent une reprise des activités maritimes internationales. A La Ciotat, l'accord du 8 juillet dernier entre le Gouvernement, la banque Worms, le groupe Tapie et la C.G.T., la proposition de la Lexmar de reprendre le chantier, de procéder à des investissements importants et de créer, à terme, 2 000 emplois industriels, la décision, enfin, de la majorité socialo-communiste du conseil général des Bouches-du-Rhône d'accorder la concession du domaine public maritime aux deux groupes Lexmar et Tapie sous réserve des garanties nécessaires, rendent désormais possible l'implantation, sur ce site, de deux chantiers, l'un de plaisance, l'autre de construction navale industrielle, avec, en perspective, plus de 6 000 emplois directs et induits.

Pourtant, au nom du marché unique européen de 1993, le Gouvernement n'a jusqu'à présent cessé de multiplier les obstacles. Il n'a pas honoré les engagements qu'il a pris le 8 juillet et il se refuse toujours à étudier sérieusement les propositions de la Lexmar et du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Cette attitude, monsieur le ministre, est tout à fait inacceptable. Dans notre région, des forces très larges se sont rassemblées pour, face aux projets de spéculation, d'affairisme de « tout tourisme », imposer cette solution d'avenir.

Il est temps, grand temps que le Gouvernement en prenne conscience et contribue, pour la part qui lui revient, à une solution positive. C'est l'exigence qu'au nom du groupe communiste, je voulais, une fois encore, formuler.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je suis obligé de dire, et à mon très grand regret, qu'il n'y a pas de plan Lexmar.

Le président de ce groupe a été reçu à mon ministère. Il a, certes, fait part de projets et d'idées mais de plan, c'est-à-dire d'investissements chiffrés, de perspectives d'emploi, de clientèle et de rentabilité, il n'a pas été question. Et il ne peut en être question car, contrairement à ce que croit la population de cette région dont je comprends bien sûr l'anxiété, l'emploi et les espérances, il n'y a pas de marché - et je suis obligé de le répéter clairement et avec une extrême fermeté - pour le type de navires que l'entreprise Lexmar prétend construire sur le site de La Ciotat.

Il est vrai qu'on constate une légère reprise dans le domaine de la construction navale. En dépit de cette reprise, le volume des capacités dans le monde est de seize millions de tonneaux et le marché concevable aujourd'hui est sans doute de l'ordre de douze millions de tonneaux. Certes, il était, en 1988, de huit millions et il a donc augmenté de 50 p. 100. Mais il reste encore la même marge entre les capacités et le marché possible.

S'agissant des pétroliers que Lexmar proposait de construire à La Ciotat, le Japon et la Corée ont prévu de livrer vingt navires de ce type en 1989. Il n'y en a aucun qui soit en construction en Europe ou aux Etats-Unis, mais il y en a deux en Amérique du Sud, au Brésil. Or les chantiers japonais et coréens sont capables d'en produire soixante par an. Il est vrai que les commandes portent sur trente-six navires au lieu de vingt mais toutes ont été passées aux chantiers d'Extrême-Orient dont, je le répète, la capacité est de soixante uniquement au Japon et en Corée.

Il n'y a donc aucune raison de croire que le prétendu plan Lexmar conduirait à la création ou à la recréation d'une activité rentable. C'est une pure et simple illusion - et je pèse mes mots.

Fort, hélas ! de ces constatations, nous avons - M. Chérèque en particulier y a beaucoup contribué - établi un plan associant d'ailleurs des industriels et certaines des autorités locales. Ce plan n'est pas un plan de démantèlement. Nous souhaitons recréer sur le site des activités qui devraient employer au moins autant de travailleurs que les chantiers de La Ciotat. Nous ne voulons pas abandonner ce site aux promoteurs ou même à de simples activités de tourisme. Je crois qu'il mérite mieux que cela.

Nous voulons favoriser un développement équilibré entre des activités industrielles propres si possible et technologiquement très évoluées, des activités tertiaires et des activités de loisirs. Nous avons inclus - et ce serait la part du groupe Tapie dans ce plan - un chantier de construction et de réparation de navires de plaisance, puisque sur la côte méditerranéenne il faut aller, je crois, en Espagne ou en Italie pour faire réparer les plus grands bateaux de plaisance. Nous avons du reste désigné un expert, M. Rattier, ingénieur général des Ponts et Chaussées, dont nul ne conteste la compétence, pour examiner les projets déposés.

Mais, après avoir écouté le président de la société, je suis obligé de répéter que je n'ai connaissance d'aucun plan Lexmar.

M. Guy Hermier. Ce plan est pourtant déposé auprès du conseil général, monsieur le ministre. Vous pouvez vous informer auprès de celui-ci.

Si était accepté cette semaine ou la semaine prochaine par le conseil général, quelle serait votre position, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je ferai comme pour tous les plans, c'est-à-dire que je l'examinerai en toute objectivité et, encore une fois, avec le souhait d'aboutir à une solution.

Mais, je le répète, je serais fort surpris que M. Baxtron, le président de Lexmar, ait raison contre tous les amateurs, contre tous les constructeurs de navires du monde entier. D'ailleurs, il n'est pas constructeur de navires, il est armateur, ce qui est un métier tout à fait différent. Je crois vraiment que sa compétence dans le domaine de la construction est inférieure à celle de tous les experts que j'ai consultés.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Toujours pour le groupe communiste, la parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le ministre, mon intervention a trait à l'industrie du matériel ferroviaire située dans le Nord, plus précisément dans le Valenciennois, en liaison avec la charte de développement pour laquelle le ministre de l'aménagement du territoire s'est engagé dernièrement.

Le peu de temps qui m'est imparti ne me permet pas d'insister sur le savoir-faire de tous les ouvriers employés, cadres et techniciens de ce Valenciennois que je représente au sein de notre assemblée avec mes amis Gustave Ansart et Alain Bocquet.

Néanmoins je veux réaffirmer que c'est par le travail que l'homme améliore sa condition et que l'activité humaine, particulièrement dans le domaine du matériel ferroviaire, a contribué à forger l'image de marque du Valenciennois dans le monde entier.

Aujourd'hui cependant, les inquiétudes persistent quant à l'avenir de notre potentiel industriel.

De réelles menaces pèsent sur Ascométal à Trith-Saint-Léger. Les salariés des A.N.F.-Crespin s'interrogent sur la politique industrielle qui sera menée par le groupe canadien

Bombardier. Il en est de même pour les ouvriers et les employés de Sofanor à Quiévrechain ou encore de la C.I.M.T. et des A.N.F. à Marly-lès-Valenciennes.

Oui, les salariés et leurs familles ne comprennent pas la politique qui consiste à briser les machines, alors qu'il y a tant à faire. Il s'agit-là d'un sentiment que je partage pleinement.

Oui, il faut répondre aux besoins qui s'expriment et dans le même temps écouter les syndicats des ouvriers et des cadres.

Face aux luttes et face à la mobilisation de la population pour vivre mieux, vous avez, avec le Gouvernement, proposé une charte de développement.

Avec les élus de notre Valenciennois, avec les représentants du monde du travail, ceux de l'école, nous avons ainsi défini ces derniers mois l'ensemble des besoins. Tout d'abord, une idée s'impose, s'appuyant sur l'expérience que nous vivons depuis maintenant plus de quinze ans : en aucun cas, on ne pourra bâtir l'avenir du Valenciennois sur des ruines. Il faut ici conserver l'ensemble des emplois existants, et notamment dans le cadre de cette industrie performante qu'est le ferroviaire.

Afin de rattraper notre retard engendré par la politique de casse industrielle du patronat et des gouvernements successifs, nous revendiquons l'application de mesures positivement inégalitaires, particulièrement dans le domaine de la formation ou encore dans la création d'emplois nouveaux.

Enfin l'arrondissement de Valenciennes compte 30 000 chômeurs dont la moitié n'a pas vingt-cinq ans. La population estime donc à juste titre qu'il faut en finir avec les promesses non tenues, qu'il faut en finir avec les discours. Oui, ce dont nous avons besoin, c'est de moyens nouveaux pour affronter les défis de l'an 2 000.

C'est pourquoi je veux être l'interprète de tout cet arrondissement, de ses quatre-vingt-deux communes, de l'ensemble des représentants du monde syndical, du monde enseignant, des associations pour vous poser trois questions, monsieur le ministre.

Tout d'abord, que comptez-vous faire dans les semaines et les mois qui viennent pour lever nos craintes sur les menaces qui pèsent sérieusement sur les emplois dans cet arrondissement ?

Deuxièmement, le Gouvernement va-t-il enfin répondre aux besoins exprimés, réaffirmés notamment à l'occasion de plusieurs réunions qui se sont tenues en présence de M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire ?

Troisièmement, quels sont les moyens, financiers et matériels, que vous allez accorder en particulier pour l'application de la charte du Valenciennois ?

Sur ces questions précises, nous souhaiterions avoir des réponses précises quant aux mesures que vous comptez prendre pour assurer aux Valenciennois un autre avenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la région du Valenciennois a incontestablement beaucoup souffert. Et je suis d'accord avec vous pour penser que la culture industrielle, notamment ferroviaire, qu'elle a acquise doit être préservée.

Un certain nombre de décisions ont été prises en ce sens.

La charte de développement du Valenciennois va bénéficier des crédits qui sont nécessaires à sa concrétisation, M. Chérèque s'est engagé à le faire. Nous sommes en train de déployer sur cette zone les moyens financiers qui seront nécessaires, à la mesure des projets qui pourront être présentés. Cela signifie développer l'emploi et mettre en œuvre toutes les actions que vous avez énumérées.

Le ferroviaire est certainement un pôle capital et j'ai souligné tout à l'heure l'importance que nous y attachions. Mais une très heureuse nouvelle a été annoncée l'année dernière, je veux parler de l'implantation de l'usine Peugeot-Fiat. Ce sont tout de même 3 000 emplois qui vont être créés dans la région. Ce n'est pas de la casse, monsieur le député, mais de l'investissement.

Reste le problème que vous avez évoqué d'A.N.F. - Industrie. Le dossier qui a été présenté par le groupe canadien Bombardier est en cours d'étude. La réponse n'est pas encore donnée. Après les fusions importantes qui sont intervenues, cette affaire présente un intérêt industriel, sous réserve d'un examen plus approfondi. Les firmes Bombardier et A.N.F.

sont associées dans la construction des navettes Transmanche. Il y a donc, comme on dit, une synergie industrielle qui n'est pas négligeable, qui me paraît même largement positive. L'opération n'aurait pas d'incidence négative sur le plan de charge français et préserverait bien l'acquis technologique. Par conséquent, ce n'est pas un moins, ce serait plutôt un plus. Mais terminons notre enquête.

Vous m'avez posé des questions. Je ne peux pas vous répondre à la place de mon collègue Jacques Chérèque sur les montants exacts. Mais soyez assuré que, comme pour l'autre région du Nord-Pas-de-Calais dont nous parlions tout à l'heure, nous mettrons en place les moyens financiers et humains qui sont nécessaires.

M. Fabien Thilémé. Monsieur le ministre, concernant cet arrondissement du Valenciennois, vous n'avez pas répondu à mes questions !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : industrie (*suite*) :

Annexe n° 21. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome VIII, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : Aménagement du territoire.

Annexe n° 22. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome IX, de M. Michel Dinet, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat et article 72.

Annexe n° 23. - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome X, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER